



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 045 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 17 février 2011

Président

M. Leon Benoit

Comité permanent des ressources naturelles

Le jeudi 17 février 2011

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)): La séance est ouverte.

Bon après-midi à tous. Nous sommes réunis aujourd'hui pour continuer notre étude sur la sécurité énergétique au Canada, et nous poursuivrons sur la question des répercussions économiques régionales.

Nous accueillons aujourd'hui deux groupes de témoins. Le premier groupe est composé de M. Eddy Isaacs, chef de la direction, Alberta Innovates - Energy and Environment Solutions, et de Robert Reid, président, Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline LP.

Nous allons entendre vos exposés dans l'ordre indiqué à l'ordre du jour. Vous disposez chacun de cinq minutes. Commençons par M. Isaacs.

M. Eddy Isaacs (chef de la direction, Alberta Innovates - Energy and Environment Solutions): Merci de me donner l'occasion de m'adresser aux membres du comité et de répondre à leurs questions. J'espère que je pourrai ajouter de la valeur au travail du comité. Le bref mémoire que j'ai fourni au comité énonce les sujets que je voulais examiner. Ainsi, mon exposé sera relativement bref.

Après vous avoir présenté mon organisation, je vous parlerai de l'importance de la diversification de nos marchés, de la responsabilité en ce qui concerne l'environnement et les changements climatiques, de l'importance cruciale de l'innovation, et de la façon dont tout cela est lié à la sécurité énergétique.

Tout d'abord, l'organisation que je représente, Alberta Innovates - Energy and Environment Solutions, est l'une des quatre nouvelles sociétés provinciales créées par le gouvernement de l'Alberta en janvier 2010 sous la bannière « Alberta Innovates ». Notre organisation constitue la division de la technologie du gouvernement de l'Alberta dans le secteur de l'énergie et de l'environnement. Nous poursuivons l'oeuvre accomplie sur une période de plus de 36 ans par deux organisations. Depuis un certain temps déjà, nous sommes très présents dans le secteur de l'énergie et de l'environnement.

Notre mission consiste à placer l'Alberta en position favorable pour l'avenir en ce qui concerne l'énergie et l'environnement. À cette fin, nous repérons, évaluons et sélectionnons des technologies et des partenaires — ces tâches sont importantes. Pour être en mesure de faire cela, nous avons renforcé l'expertise en la matière et élaboré des outils de veille à la concurrence. De concert avec l'industrie, le gouvernement fédéral et des collaborateurs à l'échelle internationale, nous investissons dans le secteur de la recherche et de la technologie, ou fournissons du financement aux organisations de ce secteur.

Un récent supplément du *Globe and Mail* fournit un exemple de travail que nous sommes en train d'effectuer. Je vais déposer ce supplément — je sais qu'il doit être traduit.

En outre, je vais déposer notre rapport annuel, surtout pour vous donner une idée de nos activités, et vous fournir des détails supplémentaires sur les répercussions de notre travail.

Je veux aborder la question des vastes marchés énergétiques. Je me servirai de l'exemple de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, qui a tenté pendant 10 ans de prendre de l'expansion hors du seul marché nord-américain. Cette industrie a récemment réussi à faire une importante percée sur le marché chinois. La demande a toujours été présente en Chine, mais l'industrie a dû faire preuve de persévérance, et surmonter des obstacles culturels, car les Chinois n'ont pas l'habitude d'utiliser du bois pour construire des maisons.

Les ressources en pétrole du Canada sont de plus en plus abondantes. De fait, le Canada est le seul pays industrialisé qui peut accroître considérablement sa production de pétrole, non seulement sa production provenant de l'exploitation des sables bitumineux, mais également, et de plus en plus, sa production de pétrole brut classique provenant de ce que l'on appelle des formations d'huile de schiste et que l'on trouve au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. La production a déjà débuté au Manitoba et en Saskatchewan, et, dans une certaine mesure, en Alberta.

Malheureusement, les États-Unis représentent notre seul marché d'exportation. Ce marché sera bientôt saturé, et l'on prévoit qu'il stagnera dans l'avenir. Il est crucial pour le Canada que nous concentrions nos efforts sur la diversification des marchés, et que nous mettions particulièrement l'accent sur l'Asie, la Chine, la Corée et le Japon. Cela est non seulement important, mais également de plus en plus urgent.

Le deuxième aspect que je veux aborder est celui de la responsabilité environnementale. En cette matière, les attentes de la société sont très élevées, à un point tel que nous devons concilier développement économique et conscience environnementale. Ce ne sont plus seulement les entreprises qui veulent faire cela — la société s'attend à ce que nous le fassions. L'exploitation des sables bitumineux rend le Canada extrêmement vulnérable sur le plan environnemental, et de nombreuses organisations déploient des efforts considérables pour établir un juste équilibre entre la gérance de l'environnement et la réalité économique. Par exemple, l'Alberta Chamber of Resources — qui figure, si je ne m'abuse, parmi votre prochain groupe de témoins — a mené une initiative exhaustive sur l'utilisation des terres qui permet aux entreprises forestières et les entreprises énergétiques de travailler côte à côte afin qu'elles intègrent leurs activités de manière à réduire l'empreinte environnementale sur les terres.

Si nous voulons obtenir de bons résultats sur le plan environnemental, nous devons compter sur la technologie, qui jouera un rôle clé. Je crois que la condition de nos succès à venir est la même que celle de nos succès passés, à savoir un solide partenariat gouvernement-industrie fondé sur une analyse de rentabilisation précise et une stratégie de mise en oeuvre élaborée de façon judicieuse.

• (1535)

Les nouvelles technologies entraînent des risques pour les entreprises sur les marchés financiers. Je vous ai fourni un graphique illustrant le temps qu'il faut attendre avant qu'une nouvelle technologie soit commercialisée dans divers secteurs — dans le secteur des ressources, cette période est d'une durée de 20 à 30 ans, soit une période beaucoup plus longue que dans tout autre secteur. Ce délai se traduit par un profil de risque élevé, et l'engagement financier requis pour passer à travers d'aussi longues périodes est assez considérable.

À notre avis, le rôle du gouvernement consiste à collaborer avec l'industrie pour atténuer les risques liés à l'adaptation des nouvelles technologies, surtout les technologies de nouvelle génération.

La dernière chose que je dirai en ce qui concerne la technologie, c'est qu'il est nécessaire d'investir de façon significative dans les secteurs où le Canada dispose d'un avantage naturel. Ces investissements doivent être ciblés, et ils doivent s'étendre sur de longues périodes en raison du temps qu'il faut pour mettre en marché ces technologies novatrices dont j'ai parlé. Nous ne pouvons pas réaliser nos objectifs environnementaux sans faire preuve d'innovation.

Enfin, j'aborderai la question de la sécurité énergétique. Mon opinion préconçue, si je peux m'exprimer ainsi, c'est que la sécurité énergétique est indissociable de nos ressources énergétiques — lesquelles sont abondantes —, de notre économie — laquelle est fortement tributaire du secteur énergétique et de celui des ressources —, et de la responsabilité environnementale — grâce à laquelle nous obtenons l'approbation publique d'exercer nos activités.

La technologie est le ciment qui lie l'énergie, l'économie et l'environnement, et elle est ce qui nous permet d'être concurrentiels, d'optimiser la valeur de nos ressources et d'atténuer les risques environnementaux. J'estime que le rôle du gouvernement consiste à établir la condition limite, et à intervenir pour s'assurer que la technologie est disponible de façon acceptable et abordable.

Merci.

Le président: Merci beaucoup de votre exposé, monsieur Isaacs.

Le deuxième témoin du présent groupe est Robert Reid, président, Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline LP.

Allez-y, monsieur Reid. Vous avez un maximum de sept minutes pour présenter votre exposé.

M. Robert Reid (président, Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline LP): Merci, monsieur le président et membres du comité.

Nous vous sommes reconnaissants de nous donner l'occasion de nous présenter devant vous aujourd'hui pour mettre en évidence l'importance du projet gazier Mackenzie, non seulement pour les intervenants du Nord, mais aussi pour l'ensemble du Canada.

Il y a deux choses que j'aimerais que vous reteniez de mon exposé: premièrement, le projet gazier Mackenzie est un élément crucial du panier d'énergies du Canada, et, deuxièmement, ce projet fournira à la population autochtone de la vallée du Mackenzie les moyens de

faire un pas de géant vers l'indépendance et l'autosuffisance économiques.

Un examen réglementaire exhaustif d'une durée de six ans a été mené, et on n'attend plus que la promulgation d'un décret, dernière étape du processus réglementaire, avant que le projet ne soit mis en branle. Il s'agit d'une étape cruciale, qui nous permettra d'entreprendre les études techniques détaillées et le travail préparatoire sur le terrain en vue du début des travaux de construction, lesquels doivent débiter avant décembre 2015, date d'expiration du certificat récemment délivré par l'ONE.

Les deux premières diapos du document que je vous ai fourni présentent un aperçu du projet. Je vous laisserai le soin d'en prendre connaissance.

Je vais commencer par la troisième diapo.

L'APG, l'Aboriginal Pipeline Group, est une coalition unique en son genre de groupes autochtones de la vallée du Mackenzie. Il s'agit d'une coalition qui veut non seulement appuyer la construction du pipeline de la vallée du Mackenzie, mais également y prendre part. Notre mission consiste à optimiser le rendement financier à long terme du pipeline pour les groupes autochtones des Territoires du Nord-Ouest grâce à la part que nous détenons dans le pipeline.

Nos partenaires sont l'Inuvialuit Regional Corporation, le conseil tribal des Gwich'in et Sahtu Pipeline Trust. L'APG détient le tiers des parts du pipeline de la vallée du Mackenzie — les deux tiers restants sont détenus par nos partenaires, à savoir Imperial Oil, ConocoPhillips Canada, Shell Canada et ExxonMobil Canada.

On me pose fréquemment la question de savoir si nous avons besoin du gaz du Nord. En un mot, la réponse est: oui, mais pas pour l'instant. Nous aurons besoin du gaz du Nord vers la fin de la présente décennie.

Au chapitre de l'offre, la production provenant des gisements classiques en Amérique du Nord est épuisée — le volume de production diminue de près de 20 p. 100 par année. Au Canada seulement, il faut augmenter chaque année la production de gaz de 3 milliards de pieds cubes par jour à seule fin de maintenir le niveau de production actuelle, ce que nous n'avons pas fait.

Au chapitre de la demande, le gaz naturel est le combustible fossile le plus privilégié d'un point de vue environnemental — le taux d'émission de gaz à effet de serre du gaz naturel est de 33 p. 100 inférieur à celui du pétrole, et de 50 p. 100 inférieur à celui du charbon.

Le marché de la production d'énergie est le segment de marché dont la croissance est la plus rapide pour le gaz naturel. L'an dernier, l'ancien ministre Prentice a annoncé que, au Canada, 33 centrales thermiques alimentées au charbon parviendront à la fin de leur vie économique d'ici 2020. Si ces centrales sont converties au gaz naturel, cela se traduira par un accroissement de la demande de 1,2 milliard de pieds cubes par jour, soit l'équivalent exact du débit du pipeline de la vallée du Mackenzie.

À la diapo suivante, un graphique indique que, même si l'on ajoute le gaz de schiste et les autres gaz non classiques, la production totale du Canada continuera de décroître, et ce, jusqu'en 2020.

Le gaz de schiste est un ajout important au panier d'énergies, mais est-il durable? Nous savons que les taux de diminution sont très élevés dans les premières années, pouvant atteindre 65 p. 100. En outre, la production de gaz de schiste exige de considérables quantités d'eau, généralement de 100 fois supérieures environ à celles utilisées pour un puits conventionnel. Enfin, quelques préoccupations environnementales ont été soulevées, notamment en ce qui concerne la contamination des eaux souterraines.

Dans le cadre de l'étude sur l'offre et la demande que nous lui avons demandé de mener, Ziff Energy en est arrivé à la conclusion que nous aurons besoin du gaz de schiste et des deux pipelines du Nord pour répondre, d'ici la fin de la présente décennie, à la demande prévue.

La diapo suivante indique le calendrier global du projet gazier Mackenzie. Tout récemment, en décembre dernier, le processus réglementaire d'assez longue haleine a pris fin.

● (1540)

Nous nous attendons à reprendre les pourparlers relatifs à un cadre financier avec le gouvernement fédéral au cours du premier trimestre de la présente année, après la réception du certificat en bonne et due forme de l'ONE. Cela nous permettra de relancer le projet, de procéder à une nouvelle dotation en personnel de l'équipe d'ingénieurs, de mettre en oeuvre les programmes d'études détaillées sur le terrain et de délivrer environ 7 000 permis propres à un site. Nous espérons que les propriétaires prendront la décision d'entreprendre la construction d'ici 2013, et que le pipeline entrera en service en 2018.

Ce projet, élaboré par l'Office national de l'énergie afin de servir l'intérêt public, est véritablement fondateur pour notre pays. D'autres projets de même nature ont reçu du financement du gouvernement fédéral. Par exemple, le projet de la voie maritime du Saint-Laurent, le projet Hibernia, le projet TransCanada Pipeline initial et, bien sûr, le projet de la Transcanadienne.

Le gouvernement des États-Unis a accordé une garantie de prêt d'une valeur de 18 milliards pour la construction du gazoduc de la route de l'Alaska. Le gouvernement fédéral a la possibilité d'offrir une compensation pour les coûts liés à la réglementation et aux infrastructures, et d'offrir une garantie afin de réduire le coût du capital, qui représente la portion la plus importante pour l'expédition.

Le projet présente d'énormes avantages économiques pour la vallée du Mackenzie, lesquels sont mentionnés sur cette diapo. Lorsque la construction battra son plein, plus de 7 000 emplois auront été créés. En outre, il apportera l'indépendance et l'autosuffisance économiques aux communautés autochtones, lesquelles pourront se délivrer de leur dépendance à l'égard des programmes gouvernementaux.

La dernière diapo fait ressortir les avantages considérables que présente le projet pour l'ensemble du Canada, y compris la création de plus de 100 000 emplois dans l'ensemble du pays. Il s'agit véritablement d'un projet entièrement canadien, qui nous fournira, d'une manière respectueuse de l'environnement, l'énergie propre dont nous avons besoin, qui créera des emplois et offrira des possibilités économiques partout au Canada.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Reid. Encore une fois, le comité a entendu des exposés très utiles pour lui.

Nous allons maintenant passer directement à la période de questions. Nous allons commencer par M. Coderre, de l'opposition officielle. Vous avez sept minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci à vous, messieurs.

Il s'agit là, bien sûr, de sujets très importants. Il est question de diversité. Il est question de gouvernance. Notre rôle est de formuler quelques recommandations pour la suite des choses, et j'estime que vous représentez véritablement un atout aux fins du rapport que nous devons déposer.

Tout d'abord, monsieur Isaacs, permettez-moi de vous poser une question. Il y a trois sujets que je veux aborder. J'aimerais que nous parlions de gouvernance, j'aimerais que nous parlions de perception, et j'aimerais que nous parlions de partenariat.

En ce qui concerne la gouvernance, il s'agit peut-être d'une perception, mais il me semble que la relation entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial comporte quelques lacunes. Quoi qu'il en soit, nous avons un rôle à jouer. Le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada ont conclu un accord. D'après vous, quel est le rôle du gouvernement fédéral? Croyez-vous qu'il devrait participer davantage au processus de surveillance? Est-ce que le processus d'évaluation environnemental est suffisant? Il s'agit probablement de l'une des questions clés. Bien sûr, je viens du Québec, et par définition, je suis respectueux des compétences.

J'aimerais comprendre comment le gouvernement fédéral pourrait servir de contrepoids, et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la population.

● (1545)

Le président: Allez-y, monsieur Isaacs.

M. Eddy Isaacs: Merci beaucoup.

Je pense qu'il s'agit d'une question très importante. À mes yeux, le gouvernement fédéral a un rôle très important à jouer. La surveillance fait partie de ce rôle. Quelques-uns des scientifiques du gouvernement fédéral sont reconnus à l'échelle mondiale dans ce domaine, et ils peuvent certainement contribuer à l'élaboration de la stratégie globale en matière de surveillance, et s'assurer que nous prenons des mesures judicieuses en ce qui a trait à l'environnement. Nous collaborons très étroitement, par exemple, avec le laboratoire de Ressources naturelles Canada situé à Devon. En ce qui concerne la recherche scientifique et le fait de rendre les ressources plus durables sur le plan de l'environnement, je crois que le gouvernement fédéral a un rôle très important à jouer, car cela représente un atout stratégique pour l'ensemble du Canada.

J'ai une perception très positive des gens du gouvernement fédéral avec lesquels je collabore. Ils sont assurément des partenaires dans le cadre de nos travaux technologiques.

L'hon. Denis Coderre: Le gouvernement fédéral devrait contribuer davantage aux partenariats canadiens en matière de recherche, de développement et d'innovation. Il devrait se concentrer davantage sur l'aspect scientifique des choses — en ce qui concerne la gouvernance, par exemple les évaluations environnementales, il a transféré les responsabilités d'Environnement Canada à l'ONE.

S'il y a un problème de perception, c'est parce que certaines personnes estiment que la qualité de l'eau et la qualité de l'air posent problème, et en raison des problèmes relatifs aux poissons. Nous avons vu des photos. Il s'agit peut-être d'une simple perception, mais la science est importante, et j'aimerais donc savoir si, à votre avis, le gouvernement fédéral devrait servir de contrepoids à ce chapitre.

M. Eddy Isaacs: Le gouvernement fédéral doit être présent en raison des données scientifiques qu'il fournit et de la crédibilité requise pour faire en sorte que les activités de surveillance sont menées convenablement.

L'hon. Denis Coderre: Que pensez-vous de la réglementation intelligente?

M. Eddy Isaacs: En ce qui concerne les énergies renouvelables ou un réseau intelligent?

L'hon. Denis Coderre: Oui.

M. Eddy Isaacs: Ces choses devront se concrétiser. L'organisation que je représente s'est penchée sur toute cette question des énergies renouvelables et de la manière de créer le réseau. Il s'agit d'une question importante pour l'ensemble du pays.

J'ai été coprésident du groupe de travail des ministres de l'Énergie. Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné assez globalement la question de l'énergie renouvelable. Tout le monde était d'avis qu'il s'agissait d'une question qui exigeait beaucoup de travail, et que ce travail pouvait être fait de façon conjointe puisque l'énergie renouvelable revêt de l'importance pour toutes les provinces.

• (1550)

L'hon. Denis Coderre: Dans le cadre de son partenariat avec l'industrie, est-ce que le gouvernement fédéral devrait, plutôt que de consentir des allègements fiscaux quant aux gains en capital, mettre davantage l'accent sur la recherche et le développement et l'énergie verte? S'agit-il là du type de relation que le gouvernement devrait établir avec l'industrie au chapitre de la technologie?

M. Eddy Isaacs: Le gouvernement peut nouer de nombreux types de relations avec l'industrie, mais je crois qu'il est important qu'il soit en mesure de collaborer avec l'industrie pour faire en sorte que les technologies appropriées soient mises en place.

Pour mener le type de travail qui doit être réalisé, nous aurons besoin de ce que j'appelle les technologies de nouvelles générations. La mise en marché de ces technologies exige beaucoup de temps. En ce qui concerne la technologie actuelle et le fait de la rendre plus efficiente, l'industrie fait très bien son travail, mais elle a beaucoup de difficulté à planifier 20 ou 30 ans à l'avance et à réfléchir aux technologies de nouvelles générations dont nous aurons besoin pour être efficaces sur le plan environnemental. Le gouvernement peut nous aider à cesser de simplement tenter de rendre nos technologies plus performantes et plus durables.

L'hon. Denis Coderre: La science est l'élément clé de la solution au problème de perception, mais bien entendu, il faut accroître la reddition de comptes. À votre avis, est-ce que la sécurité énergétique doit être liée à la sécurité climatique?

M. Eddy Isaacs: Oui. Lorsque j'ai parlé de l'environnement, j'avais vraiment l'intention de mentionner les changements climatiques. Si je ne l'ai pas fait, il s'agit d'une omission de ma part.

L'hon. Denis Coderre: En ce qui a trait à la surveillance, est-ce qu'il conviendrait d'adopter un système de plafond et d'échange?

M. Eddy Isaacs: Je ne possède pas les connaissances requises pour répondre à cette question, mais d'aucuns affirment qu'une taxe sur le carbone pourrait fonctionner. Cela fonctionne déjà en Alberta.

L'hon. Denis Coderre: Merci.

Monsieur Reid, l'inclusivité est l'élément essentiel, et je crois que, d'une certaine façon, vous l'avez prouvé. Vous avez dit que les Autochtones détenaient le tiers des parts, mais est-ce que cela signifie que vous détenez également une participation au chapitre de la gouvernance? Il s'agit d'une question quelque peu abstraite, mais

l'un des principaux problèmes auxquels nous sommes en bute en ce qui concerne l'énergie et tout le bataclan, surtout dans votre domaine, tient aux relations avec les Autochtones. J'estime que les Premières nations méritent d'être des partenaires à part entière.

Comment abordez-vous cette question?

M. Robert Reid: Il convient de souligner que l'organisation que je représente est une coalition de trois groupes autochtones de la vallée du Mackenzie. Ces groupes ont pris contact avec les autres partenaires — à savoir Imperial Oil, ConocoPhillips, Shell et ExxonMobil — avant même qu'une demande relative au projet de pipeline ne soit soumise.

La création de l'APG remonte aux années 1980 et à l'époque du règlement des revendications territoriales ayant permis aux groupes autochtones de la région de mettre l'accent sur le développement économique. En janvier 2000, le chef Harry Deneron a convoqué les chefs autochtones des Territoires du Nord-Ouest à une réunion à Fort Liard. À ce moment-là, il a déclaré que, dans l'éventualité où un autre pipeline serait construit dans la vallée du Mackenzie, les peuples autochtones devraient participer à ce projet. Cette réunion et les pourparlers subséquents avec nos partenaires ont abouti à la situation actuelle, à savoir le fait que nous détenons le tiers des parts du pipeline de la vallée du Mackenzie.

Le président: Merci, monsieur Coderre.

Nous allons maintenant passer au Bloc québécois.

Madame Brunelle, vous avez un maximum de sept minutes.

[Français]

Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ): Bonjour, monsieur Isaacs, et merci de votre présence. Dans votre présentation, vous nous dites que le développement technologique est coûteux, parce que de mener une idée du laboratoire à la commercialisation, cela prend de 20 à 30 ans, et je le conçois bien. Par ailleurs, vous nous dites que le rôle du gouvernement consiste à créer des conditions pour favoriser les investissements.

Quelles sont ces conditions? Selon moi, quand on dit cela, on veut de l'argent. Avez-vous déjà reçu des subventions du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial, et combien?

[Traduction]

M. Eddy Isaacs: Merci beaucoup. C'est une bonne question.

Vous avez raison de présumer que nous aurons besoin d'un investissement substantiel pour faire en sorte que nous puissions réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés. Notre organisation est de nature provinciale, et l'intégralité de notre financement provient du gouvernement provincial. Le gouvernement fédéral ne nous verse aucun financement. Nous travaillons conjointement avec lui dans des domaines qui revêtent de l'importance pour les organismes fédéraux.

En outre, nous contribuons à quelques-unes des activités de recherche qui se déroulent dans des laboratoires du gouvernement fédéral. De fait, depuis un bon moment, nous avons conclu un accord avec le gouvernement fédéral afin de contribuer à certains travaux menés au Centre national des technologies de valorisation situé à Devon. Il s'agit de travaux importants pour ce qui est de ce que j'appelle les technologies de valorisation de nouvelle génération, car ils portent sur les technologies de conversion dont l'empreinte environnementale est considérablement moindre que celle des technologies dont nous disposons aujourd'hui.

De plus, nous collaborons étroitement avec Ressources naturelles Canada dans d'autres domaines, tant à Bells Corners qu'au Québec.

•(1555)

[Français]

Mme Paule Brunelle: Travaillez-vous à des projets de captage et de stockage du carbone? Si oui, que pensez-vous de ces technologies? Enfin, avez-vous envisagé d'autres technologies possibles? Car vous savez qu'on n'est pas très avancés à ce niveau et qu'on est en phase d'exploration. Peut-on espérer autres choses, d'autres techniques qui permettraient de réduire l'empreinte sur l'environnement?

[Traduction]

M. Eddy Isaacs: J'espère que j'ai bien compris votre question — portait-elle bel et bien sur le captage et le stockage du carbone, sur le projet de séquestration du carbone?

Oui? D'accord.

Nous avons été très actifs dans ce domaine. En ce qui a trait aux investissements qui ont été effectués — l'investissement de 2 milliards de dollars du gouvernement de l'Alberta et celui de 800 millions de dollars environ du gouvernement fédéral —, je vous dirai que bon nombre des projets ont été mis en oeuvre par notre organisation, dans la mesure où nous en avons dirigé quelques-uns. Nous sommes toujours partie prenante de ce projet mené conjointement avec Shell et consistant à examiner et à délimiter les puits qui sont creusés, et le rythme auquel le dioxyde de carbone peut être injecté dans les formations — il s'agit de formations salines profondément enfouies dans le sol. Nous nous employons à déterminer le rythme auquel cette opération peut être effectuée. Nous avons tenté de nous assurer que la technologie est sûre, et qu'elle peut être utilisée de façon sécuritaire.

Cela dit, vous avez raison de mentionner qu'il faudra beaucoup de temps avant que ces technologies soient commercialisées, simplement pour des raisons de coût. La majeure partie des coûts est liée au captage du dioxyde de carbone, et au fait de s'assurer que celui-ci est bel et bien capté. Il y a aussi les coûts liés à la compression — il en coûte très cher de soumettre le carbone à une pression élevée. De nouvelles technologies seront nécessaires pour rendre viable toute cette technologie, mais si nous ne commençons pas à travailler là-dessus dès maintenant, nous ne parviendrons probablement pas à obtenir des résultats probants au cours des quelque 20 prochaines années.

J'estime que nous avons connu un bon départ, mais cela exigera beaucoup de temps. Heureusement, nous travaillons en très étroite collaboration avec des partenaires du monde entier dans ce domaine. Tout cela suscite beaucoup d'intérêt à l'échelle internationale.

[Français]

Mme Paule Brunelle: Monsieur Reid, dans votre présentation, vous avez parlé des gaz de schiste. Vous savez que cela nous préoccupe particulièrement, au Québec. Vous mentionnez un des éléments importants, soit le taux de diminution très élevé dans les premières années. C'est la première fois que j'entends parler de cela. Qu'est-ce que cela veut dire?

[Traduction]

M. Robert Reid: Ce que je voulais dire, c'est que la production venant d'un puits de gaz de schiste est très importante au début, mais qu'elle décroît par la suite — cette décroissance peut atteindre jusqu'à 65 p. 100 au cours de la première année, et se poursuit durant les années subséquentes.

Nous n'avons pas énormément d'expérience en ce qui a trait au gaz de schiste. L'exploitation de cette ressource est un phénomène

relativement nouveau, et nous connaissons mal la durée de l'exploitation d'un puits normal, et la quantité globale de gaz qui peut en être retirée.

[Français]

Mme Paule Brunelle: La diminution est-elle quand même apparente — on nous dit qu'il y a un puits semblable et qu'il y a d'autres puits horizontaux? La diminution est-elle là tout de même?

[Traduction]

M. Robert Reid: Oui, c'est exact.

Comme vous le savez, pour creuser un puits de gaz de schiste, on effectue d'abord un forage vertical, puis un forage horizontal pouvant s'étendre sur un kilomètre environ. Il faut faire cela pour fracturer la roche et libérer le gaz. Après cette opération, le puits fournit un rendement très élevé, qui décroît rapidement durant la première année d'exploitation et continue de diminuer graduellement par la suite. Le taux de production diminue progressivement après la première année d'exploitation.

[Français]

Mme Paule Brunelle: Merci, je comprends bien. Vous mentionnez un autre élément: la consommation d'eau dans l'extraction du gaz de schiste est significative; elle l'est généralement 100 fois plus que celle du gaz.

Est-ce que ce sont des données scientifiques? Peut-on s'y fier, est-ce vrai que c'est 100 fois plus? Si j'utilise cette donnée dans un discours au Québec, on ne rira pas de moi?

[Traduction]

M. Robert Reid: Non, des études ont été publiées à l'appui de ces données. Elles s'appliquent à un puits type. Bien entendu, ces chiffres peuvent être plus ou moins élevés selon les puits.

[Français]

Mme Paule Brunelle: J'ai encore une brève question à poser, s'il vous plaît.

J'aimerais revenir à votre pipeline. Avez-vous reçu des subventions du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial pour ce projet?

•(1600)

[Traduction]

M. Robert Reid: Non, pas à ce moment-ci.

[Français]

Mme Paule Brunelle: En souhaitez-vous?

M. Robert Reid: Mais oui!

[Traduction]

Le président: Merci, madame Brunelle.

Allez-y, monsieur Cullen. Vous avez tout au plus sept minutes.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Comme la présente réunion fait l'objet d'une transmission audio seulement, je tiens à souligner au comité que M. Anderson était en train de signer un chèque — cela devrait donc être réglé d'ici la fin de la réunion.

Merci, messieurs.

C'est en 1974 que le juge Tom Berger a entrepris son enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie. Maintenant, 37 ans plus tard, le gouvernement promulgue son décret en décembre.

Monsieur Reid, pour l'essentiel, vous avez dit plus tôt que vous attendiez que le Cabinet promulgue le décret découlant de la décision de l'ONE. S'agit-il là de la dernière approbation à obtenir? Si le Cabinet approuve ce document final, est-ce que tous les éléments relatifs à la réglementation seront en place pour que le projet puisse débiter?

M. Robert Reid: C'est exact. Habituellement, le décret est une question de procédure qui fait suite à toute décision de l'ONE. Le décret met en vigueur la décision de l'ONE.

M. Nathan Cullen: Serait-il inhabituel qu'un décret casse une décision de l'ONE comme celle dont nous parlons?

M. Robert Reid: Oui, cela serait très inhabituel.

M. Nathan Cullen: Savez-vous pourquoi les choses tardent? Je suis certain que vous êtes en communication avec le gouvernement. Je suis certain que vos partenaires — Imperial Oil, ConocoPhillips, Exxon et Shell — ont également de bonnes relations avec le gouvernement. Avons-nous la moindre idée de la raison pour laquelle cela prend autant de temps?

M. Robert Reid: Un décret est habituellement promulgué de quatre à six semaines à la suite d'une décision de l'ONE. La décision a été rendue tout juste avant Noël, et je m'attends donc à ce que le processus soit plus long que d'habitude. À ce moment-ci, la décision a été prise il y a huit semaines — nous en sommes donc arrivés à la limite de ce qui constitue un délai normal.

Je n'ai pas été en mesure de trouver la moindre raison expliquant le contretemps, ni même de déterminer s'il y a bel et bien un contretemps.

M. Nathan Cullen: Essentiellement, la décision a été prise il y a huit semaines, compte tenu du congé des Fêtes — nous obtiendrons peut-être une réponse aujourd'hui, mais j'en doute.

J'hésite à poser ma prochaine question. Dans l'un des rapports de nature financière qui ont été réalisés après cette annonce, on posait la question de savoir si le projet était en train de mourir de sa belle mort. Peu importe les critères sur lesquels on se fonde, on peut affirmer qu'une période de 40 ans est une période bien longue pour la mise en oeuvre d'un projet proposé. Les grandes entreprises liées au projet détiennent des capitaux propres qu'elles peuvent investir dans d'autres projets n'importe où dans le monde. Il est très difficile de retenir les capitaux, les ingénieurs, etc.

Durant votre exposé, je n'ai pas eu l'impression que vous craigniez que la période d'attente actuelle — l'attente de la promulgation du décret — ne mette en péril le projet. Dans les faits, est-ce qu'une quelconque date butoir a été fixée pour la mise en oeuvre de ce projet? Si vous n'obtenez aucune réponse au printemps, à la fin du printemps ou durant l'été, est-ce que vous êtes dans le pétrin?

M. Robert Reid: Ce qui est préoccupant, c'est que le certificat de l'ONE énonçait un certain nombre de conditions — l'une d'entre elles indiquait que la date limite pour le début des travaux de construction était le 31 décembre 2015. Nous avons environ trois ans, comme je l'ai mentionné plus tôt, pour mener les études techniques détaillées et délivrer les permis — environ 7 000 permis propres à un site, etc. — requis pour le début des travaux de construction. Tout cela exigera environ trois années de travail.

M. Nathan Cullen: En résumé, vu les dates sur lesquelles s'étend la saison de la construction dans le Nord, vous devrez très bientôt entreprendre les travaux si vous voulez mener à bien ce projet avant l'expiration du certificat de l'ONE.

M. Robert Reid: C'est exact. Notre cas présente des circonstances inhabituelles, car la construction ne se déroulera qu'en hiver — la toundra ne peut pas supporter du matériel lourd.

M. Nathan Cullen: Oui, bien sûr.

Ma prochaine question s'adresse à vous deux. Un certain nombre d'entreprises énergétiques — tant celles des secteurs traditionnels du pétrole et du gaz que quelques-unes du secteur des énergies que l'on appelle les énergies de remplacement — se sont présentées devant le comité et ont affirmé que l'une des lacunes du Canada tenait à ce que le pays n'avait adopté aucune stratégie en matière de sécurité énergétique, ni même la moindre stratégie en matière d'énergie. Cela crée de l'incertitude sur le marché. Nous sommes essentiellement l'unique pays exportateur d'énergie du monde qui ne dispose pas d'une stratégie de ce genre. Le projet de la vallée du Mackenzie est sur la table depuis 37 ans, et je constate que l'incertitude plane à certains égards, par exemple, les revendications territoriales des Premières nations, ou la question de savoir si une tarification sera établie pour le carbone, et, le cas échéant, quel sera le prix fixé.

À votre avis, est-ce qu'une stratégie est nécessaire, ou est-ce que ces entreprises font fausse route?

Le président: Monsieur Isaacs, allez-y.

M. Eddy Isaacs: Merci.

À mon avis, le Canada a besoin d'une stratégie sur l'énergie. Nous devons savoir ce que nous réserve l'avenir de manière à ce que nous puissions planifier. Je comprends qu'il est difficile d'élaborer une telle stratégie, en raison de la multiplicité de ressources énergétiques que l'on trouve partout au pays. Dans l'Ouest du Canada, on a principalement recours aux énergies fossiles, et dans l'Est du Canada, on s'en remet davantage à l'énergie nucléaire et à l'énergie hydroélectrique — cela engendre donc des difficultés, mais j'estime qu'il est important...

• (1605)

M. Nathan Cullen: À mon avis, cela est à la fois possible et nécessaire.

M. Eddy Isaacs: ... que nous élaborions une telle stratégie. Autrement, il sera difficile de faire de la planification.

M. Nathan Cullen: Monsieur Reid, avez-vous des commentaires à formuler?

M. Robert Reid: Je suis entièrement d'accord avec l'idée selon laquelle le Canada a besoin d'une stratégie sur l'énergie — je suis tout à fait d'accord avec cela.

M. Nathan Cullen: Il y a une idée qui a été lancée, et je me demandais si votre groupe avait envisagé d'y donner suite dans l'avenir pour le bénéfice d'un certain nombre de communautés. Il s'agit toujours de déterminer quels sont les risques, et quels sont les avantages. L'idée qui a été proposée consiste à récupérer l'énergie résiduelle produite par les stations de compression afin de produire de l'électricité pour les communautés. Bon nombre de ces communautés s'en remettent au diesel, ce qui coûte très cher car elles sont très éloignées.

Est-ce que votre groupe ou l'ensemble de votre organisation a examiné cette idée dans le cadre de sa proposition? Envisageriez-vous de le faire?

M. Robert Reid: Nous ne nous sommes pas penchés expressément sur l'utilisation de l'énergie résiduelle à des fins de production d'électricité. Je sais que cela a été fait au sein du système de TransCanada Pipeline. On pourrait aussi envisager de faire cela dans le cadre de notre projet. À ce moment-ci, on a prévu utiliser le gaz naturel du pipeline pour remplacer, au fil du temps, le diesel dans les communautés.

M. Nathan Cullen: Au moment de sa parution il y a 34 ans, le rapport du juge Berger a été durement critiqué par l'industrie, ce qui avait consterné le gouvernement libéral de l'époque. Le juge Berger devait se rendre dans le Nord, jeter un coup d'œil ici et là et approuver le projet dans son état du moment. Au fil du temps, le projet a suscité beaucoup d'opposition, particulièrement de la part des communautés des Premières nations — des membres de votre groupe.

Est-ce que l'on peut affirmer aujourd'hui que, dans une certaine mesure, le juge Berger avait raison? Le cas échéant, qu'est-ce que cela a comme incidence sur les autres zones énergétiques, sur les autres projets énergétiques qui se déroulent actuellement partout au Canada?

M. Robert Reid: Avec le recul, il ne fait aucun doute que le juge Berger a eu raison, à l'époque, de suggérer le report du projet. Les communautés autochtones n'étaient tout simplement pas, à ce moment-là, en mesure de profiter des énormes avantages que le projet aurait pu leur offrir. Ce qui a changé les choses, ce sont les règlements des revendications territoriales, et c'est ce que le juge Berger avait recommandé.

M. Nathan Cullen: Est-ce qu'il me reste du temps, monsieur le président?

Le président: Il vous reste une minute.

M. Nathan Cullen: Dans ce cas, j'aimerais extrapoler un peu avec vous deux sur cette question. Vu l'attention particulière accordée au projet de la vallée du Mackenzie, et vu le règlement, au fil du temps, de quelques-unes des revendications territoriales, de plus en plus de sociétés minières, pétrolières et gazières établissent des divisions dans lesquelles les Premières nations peuvent détenir une participation grâce au capital-actions qui leur est offert.

Quelques-unes de ces initiatives sont bonnes, et d'autres le sont un peu moins, et pourtant, le gouvernement fédéral ne fait pas nécessairement preuve de beaucoup de leadership pour dissiper l'incertitude. Les entreprises parlent continuellement de certitude — s'il n'y a pas de certitude sur le marché, s'il n'y a pas de certitude en ce qui a trait aux terres, il est très difficile de faire appel au marché et d'attirer des sommes s'élevant parfois à des milliards de dollars.

Monsieur Isaacs ou monsieur Reid, pouvez-vous m'indiquer à quel point il est crucial que la question des droits des Premières nations soit réglée? Je suppose que le gouvernement fédéral a un rôle évident à jouer à ce chapitre, mais il me semble que c'est l'industrie qui joue ce rôle à l'heure actuelle. Elle n'est pas nécessairement obligée de le faire, alors que le gouvernement a l'obligation constitutionnelle de le faire.

M. Eddy Isaacs: Je vais laisser M. Reid répondre à cette question.

Le président: Allez-y, monsieur Reid.

M. Robert Reid: Le règlement des revendications territoriales est absolument fondamental pour l'ensemble du processus. C'est ce qui a permis de débloquer le projet d'exploitation de la vallée du Mackenzie, et c'est ce qui a fait que les groupes autochtones, qui étaient totalement opposés au projet dans les années 1970, participent à présent au projet à titre de partenaires. C'est ce qui a

véritablement initié les communautés autochtones à l'économie fondée sur les salaires, et leur a fait comprendre l'importance du développement économique.

À l'heure actuelle, dans le Nord, les jeunes Autochtones ont accès à la télévision par satellite, aux téléphones cellulaires numériques et aux autres choses du genre. Ils voient comment vit le reste du monde. Ils ne veulent plus aller dehors et bûcher du bois pour se tenir au chaud — ils veulent régler le thermostat. Continuer à vivre de la terre n'est plus l'élément moteur de l'économie du Nord.

Bien entendu, la terre demeure très importante pour les peuples autochtones, et elle commence à jouer un rôle très important pour ce qui est des loisirs, mais à ce moment-ci, la principale tendance consiste à axer l'économie davantage sur les salaires. Les Autochtones ont besoin d'argent pour faire le plein de leurs VTT, de leurs motoneiges, et ainsi de suite. Nous avons fait beaucoup de chemin depuis les années 1970.

Le président: Merci, monsieur Cullen.

Nous allons passer à M. Harris, du parti gouvernemental. Vous avez un maximum de sept minutes.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à vous, messieurs.

Monsieur Reid, les Chinois ont fait quelques annonces selon lesquelles le gaz naturel constituait leur choix d'avenir. Cette conversion au gaz naturel se traduira par une diminution de leurs achats de pétrole et de charbon. Je suppose que l'Asie constitue un marché qui présentera un réel intérêt pour vous dans l'avenir.

Dans le document que vous nous avez fourni, je vois que le pipeline descendra jusqu'à la frontière nord de l'Alberta. Si vous envisagez d'exploiter le marché asiatique, comment ferez-vous pour acheminer votre gaz jusqu'en Asie?

• (1610)

M. Robert Reid: On a suggéré de construire un pipeline qui partirait du réseau de Spectra, en Colombie-Britannique, et se rendrait jusqu'à Kitimat. On convertirait le gaz naturel en GNL, et on l'exporterait ensuite sur le marché asiatique.

Le gaz du Nord peut entrer dans ce réseau, car notre système est raccordé au pipeline de TransCanada. L'un des segments du pipeline de TransCanada se rend jusqu'au Sud-Est de la Colombie-Britannique, où il se raccorde au réseau de Spectra. Par voie d'échanges, le gaz de la vallée du Mackenzie pourrait être envoyé à Kitimat et vendu sur le marché d'exportation.

M. Richard Harris: Vu vos besoins, cela signifie qu'il faudrait construire un nouveau pipeline qui se rendrait jusqu'à la région de Kitimat.

M. Robert Reid: Oui, et une proposition a été soumise à cet égard.

M. Richard Harris: Exact — on liquéfierait ensuite le gaz à cet endroit, et on l'expédierait en Asie par cargo.

Je suis certain que vous êtes au courant des problèmes auxquels nous faisons face dans le Nord-Ouest de la Colombie-Britannique. Les sociétés énergétiques sont extrêmement préoccupées par les groupes de la région qui sont opposés au passage de cargos et à la construction de pipelines. En fait, M. Cullen, qui n'est pas présent, est un chef de file des initiatives visant à empêcher la construction de tout type de pipeline qui relierait le Nord-Ouest de la province à Kitimat.

Je suis encouragé par le fait que vous ayez réussi à obtenir l'adhésion des groupes des Premières nations dans les Territoires du Nord-Ouest, mais dans le Nord-Ouest de la Colombie Britannique, M. Cullen et ses amis ont réussi à susciter au sein des groupes une fureur telle qu'ils s'opposent à tout et désapprouvent toute initiative. À coup sûr, cela vous occasionne quelques problèmes pour votre vision d'avenir en ce qui concerne le marché asiatique.

M. Robert Reid: Nous ne visons pas le marché asiatique à ce moment-ci. Je ne peux vraiment pas formuler de commentaires sur la situation des Autochtones dans le Sud du Canada.

Comme je l'ai mentionné précédemment, il est important de souligner que ce sont les Autochtones de nos régions qui se sont mobilisés et ont déterminé que le fait de participer au projet de pipeline et de chercher à améliorer leur style de vie constituait une priorité.

M. Richard Harris: Je comprends cela.

En ce qui concerne le fait d'exploiter le marché asiatique, les gens du secteurs du gaz de schiste nous ont dit que la dépendance des États-Unis à l'égard du gaz canadien allait diminuer au cours des dix prochaines années en raison de la quantité astronomique de gaz de schiste aux États-Unis, notamment dans l'énorme bassin de Marcellus. Ainsi, tous les regards semblent tournés vers l'Ouest, et l'on semble considérer que l'Asie représente un bon marché à percer.

Évidemment, le port de Kitimat est le point de chargement idéal, vu les installations qui s'y trouvent. Comme je l'ai mentionné, les groupes d'opposition aux cargos et aux pipelines sont très actifs là-bas, et aucun rapprochement avec eux ne sera possible tant qu'ils demeureront campés sur leurs positions. Ainsi, je considère que cela est un problème.

J'avais une question à poser. Vous avez dit que 7 000 emplois allaient être créés durant la période de construction. C'est formidable. Trois groupes des Premières nations font partie de votre organisation. Quelle incidence cela aura-t-il sur le taux de chômage de ces Premières nations? Quel est le taux de chômage à l'heure actuelle, et quelles seront les répercussions de la construction du pipeline sur le taux de chômage?

M. Robert Reid: À l'heure actuelle, le taux de chômage est très élevé dans les Territoires du Nord-Ouest. Il s'agit d'une véritable préoccupation. Dans la vallée du Mackenzie en tant que telle, il n'y a tout simplement aucune vie économique.

M. Richard Harris: Vous dites que le taux de chômage est « très élevé » — pouvez-vous expliciter cela à l'aide d'un chiffre?

M. Robert Reid: Je suis désolé, je n'ai aucune statistique sous la main.

De toute évidence, la construction du pipeline va contribuer considérablement à améliorer la situation au chapitre de l'emploi dans les Territoires du Nord-Ouest. Lorsque la construction battra son plein, 7 000 emplois auront été créés. Du travail d'une valeur de 1 milliard de dollars a été « mis en réserve », comme on dit, aux termes des ententes sur l'accès et les avantages conclus par les groupes autochtones et les gestionnaires du projet.

• (1615)

M. Richard Harris: Les Autochtones ont donc reçu une certaine garantie d'emploi dans le cadre de ce projet.

M. Robert Reid: C'est tout à fait exact.

M. Richard Harris: C'est merveilleux. Merveilleux.

Est-ce qu'il me reste un peu de temps, monsieur le président?

Le président: Il vous reste environ une minute et demie.

M. Richard Harris: Excellent.

J'ai une autre question à poser. Dans la section de votre exposé portant sur le premier trimestre de 2011, il est indiqué ce qui suit: « établissement du cadre financier; possibilité de financement pour l'APG ».

Qu'est-ce que cela signifie?

M. Robert Reid: Il y a deux ou trois ans, nous avons entrepris des pourparlers avec le gouvernement fédéral, avec le ministre Prentice, à propos de ce que nous appelons un cadre financier. Il y a environ un an, le ministre Prentice a mis ces pourparlers en veilleuse, et nous a dit qu'il recommencerait à discuter sérieusement avec nous lorsque nous aurons obtenu notre certificat.

Ces pourparlers avaient deux objectifs, à savoir l'établissement d'un droit de péage qui permettrait d'attirer davantage d'expéditeurs vers le pipeline, et la prise de mesures garantissant que les frais d'expédition seraient les mêmes pour tous. En un mot, je suppose que l'on peut dire que l'objectif était de faire en sorte que le pipeline soit convivial.

Nous voulons réduire le coût du capital. Il s'agit d'un élément essentiel de la réduction du droit de péage applicable aux expéditeurs. Ainsi, une certaine forme de garantie devrait être proposée.

M. Richard Harris: Merci beaucoup. Je comprends cela. Je vous souhaite d'obtenir tout ce dont vous avez besoin pour expédier le gaz sur la côte Ouest et en Asie. À mon avis, l'Asie est le marché d'avenir.

Le président: Merci, monsieur Harris.

Il nous reste très peu de temps. Chaque parti disposera de deux minutes environ durant le prochain tour.

Monsieur Tonks, veuillez poser une question qui appellera une réponse succincte.

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Je vais tenter de faire mieux que par le passé à ce chapitre.

Merci d'être ici.

Si je ne m'abuse, monsieur Reid, vous avez mentionné que le gouvernement fédéral devait jouer un rôle précis, à savoir celui de garantir la réduction du coût du capital. Avez-vous des recommandations à formuler quant à la manière dont cela pourrait se produire?

M. Robert Reid: Nous avons l'intention de reprendre les discussions avec le gouvernement fédéral. Il a été annoncé que le MAINC serait le ministère responsable. Nous avons l'intention de reprendre les pourparlers une fois que nous aurons obtenu le certificat ou que le décret aura été promulgué. Nous reprendrons les choses là où nous les avons laissées il y a un an, et il s'agira d'une certaine forme de garantie. Rien n'est coulé dans le béton, mais la réduction du coût du capital est l'élément clé.

M. Alan Tonks: Ainsi, il s'agirait de quelque chose de plus qu'un plan d'immobilisations accéléré qui pourrait permettre, à un moment ou à un autre, un amortissement plus rapide du capital?

M. Robert Reid: Oui. Ce n'est pas du tout ce que nous cherchons à obtenir. Ce que nous voulons, c'est une garantie de prêt ou quelque chose d'équivalent, quelque chose du genre, qui garantirait simplement les prêts commerciaux.

M. Alan Tonks: D'accord.

J'ai une brève question à poser à M. Isaacs.

Monsieur Isaacs, je suis très impressionné, et je suis sûr que le comité l'est aussi, par le fait que votre groupe a mené un certain nombre de recherches sur des questions comme l'eau, la technologie liée à l'exploitation des sables bitumineux, etc. Je crois comprendre que votre organisation est une société provinciale. Avez-vous l'obligation de rendre des comptes au conseil? Comment est-ce que cela fonctionne?

M. Eddy Isaacs: Oui, vous avez raison en ce qui concerne la reddition de comptes. Je rends des comptes directement au conseil d'administration. Il s'agit d'un conseil très prestigieux, constitué de personnes issues du milieu des affaires, et qui possède en plus de bonnes connaissances en ce qui a trait à la technologie. Il s'agit d'une combinaison de ces éléments. Les membres du conseil relèvent directement du ministre — celui-ci est responsable des nominations et des destitutions, mais les membres du conseil disposent d'une marge de manoeuvre leur permettant d'agir de façon responsable.

Le président: Merci, monsieur Tonks.

Nous allons passer à M. Anderson, pour deux minutes environ.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous suis reconnaissant de vous être présentés ici aujourd'hui.

Monsieur Reid, nous avons entendu beaucoup de choses durant nos réunions à propos du gaz de schiste, des gaz classiques et des sables bitumineux. Est-ce que votre pipeline transportera du gaz classique et du gaz de schiste, ou à peu près seulement du gaz classique?

M. Robert Reid: Uniquement du gaz classique.

M. David Anderson: Vous avez parlé du gaz de schiste. Avez-vous un intérêt direct à protéger le gaz classique?

M. Robert Reid: Pas vraiment, car comme vous pouvez le voir sur le graphique que je vous ai fourni, les taux de diminution sont importants, de l'ordre de 20 p. 100 par année. Dans le Sud, la production de gaz diminue et arrive à échéance. Comme l'indique également le graphique, le gaz de schiste comble une partie du manque à gagner, mais dans l'ensemble, la production continue de diminuer.

• (1620)

M. David Anderson: Je n'ai pas sous la main les tableaux qui nous ont été fournis durant les réunions précédentes, mais il m'a semblé que le gaz de schiste allait représenter une proportion beaucoup plus importante de la production dans l'avenir que celle qui est indiquée sur le graphique que vous nous avez fourni. J'imagine que nous allons devoir jeter un coup d'œil là-dessus.

Certains témoins ont affirmé que, vu le prix actuel du gaz naturel, le gaz de schiste était concurrentiel, alors que, à ce moment-ci, l'exploitation des gaz classiques ne l'est vraiment pas. Quelle incidence a eu le prix du gaz naturel sur l'élaboration de votre projet au cours des derniers temps?

M. Robert Reid: Tout d'abord, une partie du gaz de schiste est économiquement... Essentiellement, le gaz de schiste produit dans les bassins des États-Unis, par exemple à Horn River, sera relativement coûteux — là encore, les gaz classiques ne sont pas tous pareils. À l'heure actuelle, certains puits sont économiquement viables, et d'autres ne le sont tout simplement pas. On ne peut pas vraiment établir de comparaison. Les gaz de schiste ne sont pas tous pareils, et les gaz classiques ne sont pas tous pareils.

M. David Anderson: J'aimerais avoir plus de temps à ma disposition.

Monsieur Isaacs, je me demandais si vous pouviez être un peu plus précis en ce qui concerne quelques-unes des technologies qui, selon vous, relèvent de votre mission. Nous avons entendu plein de choses concernant, par exemple, les nouvelles méthodes de fracturation. Le forage horizontal est, bien entendu, un sujet dont on nous a beaucoup entretenu, et nous avons également entendu parler du DGMV et d'autres nouvelles méthodes qui sont en train d'être mises en place.

Comment entrevoyez-vous l'avenir? Pouvez-vous mentionner quelques-unes de vos principales initiatives que nous pourrions faire figurer dans notre témoignage et notre rapport?

M. Eddy Isaacs: Je pense que le document que je vous ai remis vous fournira une certaine orientation à cet égard. Je dois mentionner que, sous sa forme antérieure, l'organisation que je représente a été en grande partie responsable de la création de la technique de drainage par gravité au moyen de vapeur. Nous devons maintenant aller au-delà de cette technologie — quelques technologies sont prometteuses, notamment l'utilisation de solvants, l'utilisation de solvants mélangés à la vapeur, l'utilisation d'électricité et la gazéification souterraine du charbon. Quelques-unes de ces technologies sont très utilisées pour tenter de faire bouger et faire avancer les choses.

Nous nous penchons aussi sur les énergies renouvelables et la transformation des déchets en combustibles. Nous avons financé l'usine pilote de transformation des déchets en combustibles de la Ville d'Edmonton. Il s'agit en fait d'une technologie mise au point au Québec par Enerkem. Un certain nombre de technologies joueront, à notre avis, un rôle crucial. Au bout du compte, nous avons besoin des biocarburants. Nous nous sommes fixé des objectifs en ce qui concerne les biocarburants, mais nous croyons que les biocarburants et les combustibles fossiles pourront cohabiter dans l'avenir.

Le président: Merci, monsieur Anderson.

Nous allons terminer avec M. Pomerleau. Vous avez environ deux minutes.

[Français]

M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ): Merci, monsieur le président.

Merci à vous deux d'être venus nous rencontrer aujourd'hui de si loin, d'ailleurs. Il fait peut-être plus beau chez vous qu'ici.

Monsieur Reid, dans votre présentation, vous avez parlé du rôle du gouvernement fédéral. Vous dites que « ce projet est assurément capable d'édifier la nation et de servir l'intérêt public ». Dans cette affirmation, il y a la reconnaissance implicite du fait que ce qui est bon pour la nation, n'importe où au Canada, — et le développement du gaz rapporte beaucoup d'argent — est forcément bon pour tout le monde.

Si j'étais un Canadien de Toronto, je vous dirais que je comprends parfaitement cela, que c'est absolument vrai, mais ce n'est pas le cas. Je viens du Québec et il y a deux nations au Canada. Même M. Harper a reconnu non pas la nation mais les nations.

En tant que nation, nous voyons les choses très différemment. Pourquoi? Je vous donne un exemple. Vous avez parlé du financement accordé dans le passé à de grands projets, comme la Voie maritime du Saint-Laurent, qui a été construite majoritairement en Ontario avec 30 p. 100 de l'argent des Québécois; comme le projet Hibernia, construit à Terre-Neuve-et-Labrador avec 25 p. 100 de l'argent des Québécois; comme le *TransCanada pipeline* — j'imagine que c'est dans l'Ouest. Vous n'avez cependant pas parlé des réacteurs CANDU à Énergie atomique du Canada limitée — majoritairement en Ontario, aussi.

On a une source d'énergie au Québec qui s'appelle « Hydro-Québec », mais c'est 0 ¢ qui est venu chez nous de la part du gouvernement du Canada. En tant que nation, nous avons l'impression que nous payons pour tout le monde dans une proportion de 25 à 30 p. 100, alors que nous recevons des transferts du programme de péréquation. Nous ne trouvons donc pas que c'est tellement bon pour l'ensemble de la nation.

•(1625)

L'hon. Denis Coderre: Je voulais juste m'assurer qu'on comprenait, ici, qu'il y avait aussi des nations autochtones.

Mon collègue a parlé de deux nations. On ne donnera pas un cours d'histoire, mais il faudrait qu'il s'ajuste, surtout qu'on parle d'une pipeline en collaboration avec les nations autochtones.

Mme Paule Brunelle: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

•(1700)

L'hon. Denis Coderre: Non, mais ça fait du bien de le dire.

[Traduction]

Le président: Monsieur Coderre, j'estime que vous êtes en train de lancer un débat.

Monsieur Pomerleau, aviez-vous une question à poser à la fin de votre commentaire?

M. Roger Pomerleau: Ma question est la suivante: est-ce que vous comprenez qu'il est très possible d'avoir une autre vision des choses que celle que vous avez exposée?

[Français]

Mme Paule Brunelle: Tu t'es trompé. Tu as parlé en anglais. Ah, ah!

[Traduction]

Le président: Avez-vous quelque chose à dire en réaction à cela, monsieur Reid?

[Français]

M. Robert Reid: Oui. Je comprends.

[Traduction]

Comme vous, les gens des Territoires du Nord-Ouest ont l'impression de ne pas avoir reçu leur juste part. Il s'agit d'une occasion d'élaborer véritablement un projet qui procure des avantages non seulement aux Autochtones des Territoires du Nord-Ouest, mais aussi à la population de toutes les régions du Canada. Il s'agit d'un projet qui procurera en temps opportun à l'ensemble du Canada un combustible à privilégier du point de vue environnemental, le combustible dont il a besoin, de même que des avantages économiques et des emplois.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Pomerleau.

[Traduction]

Merci beaucoup, messieurs, d'être venus ici aujourd'hui.

Vos exposés étaient très édifiants, et les réponses que vous nous avez données seront très utiles pour notre étude. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant faire une pause pendant une minute ou deux pour permettre au deuxième groupe de témoins de s'installer. Nous reprendrons ensuite nos travaux.

•(1625)

_____ (Pause) _____

•(1630)

Le président: Nous sommes maintenant prêts à reprendre nos travaux. Nous allons entendre le deuxième groupe de témoins de la journée.

Nous recevons Brad Anderson, directeur exécutif, et Larry Staples, gestionnaire de projet, Groupe de travail sur l'exploitation des ressources et l'économie de l'Alberta Chamber of Resources. Nous accueillons également Harold Mallowney, maire de la ville de Bay Bulls, et Ted Lomond, directeur général, Newfoundland and Labrador Regional Economic Development Association.

Bienvenue, messieurs. Merci beaucoup d'être venus ici aujourd'hui.

Nous allons entendre les exposés dans l'ordre indiqué à l'ordre du jour.

Accueillons M. Brad Anderson et M. Staples, de l'Alberta Chamber of Resources. Vous avez un maximum de sept minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

M. Larry Staples (gestionnaire de projet, Groupe de travail sur l'exploitation des ressources et l'économie, Alberta Chamber of Resources): Monsieur le président, nous vous sommes reconnaissants de nous donner l'occasion de nous adresser aujourd'hui au comité permanent et de présenter le point de vue de l'Alberta Chamber of Resources.

L'Alberta Chamber of Resources a eu 75 ans. Vendredi soir dernier, nous avons célébré cet anniversaire à Edmonton dans le cadre de notre banquet annuel de remise de prix auquel ont assisté 700 de nos amis proches. Environ 200 entreprises de tous les secteurs de l'exploitation des ressources sont membres de notre organisation. Nous estimons que le fait que nos membres proviennent de multiples secteurs procure à notre organisation une vue d'ensemble unique, stratégique et pondérée.

La mission de notre organisation consiste à veiller à un développement ordonné et responsable. Nous estimons que, au fil des ans, notre travail a eu une influence à la fois sur les stratégies commerciales et les politiques publiques. Cette influence s'est manifestée dans quelques rapports dont je vais vous parler aujourd'hui, par exemple ceux du Groupe de travail sur les stratégies de mise en valeur des sables bitumineux, la Carte routière de l'industrie des sables bitumineux, le rapport intitulé *Learning from Experience: Aboriginal Programs in the Resource Industries* — il s'agit d'un manuel des pratiques exemplaires en ce qui concerne les relations entre les entreprises du secteur des ressources et les communautés autochtones —, et le rapport *Protéger la terre*, qui contient un résumé des méthodes de remise en état à la suite d'activités d'exploitation minière à ciel ouvert, et qui présente des exemples de réussite à ce sujet.

Le prochain rapport du Groupe de travail sur le développement des ressources et l'économie sera publié dans quelques semaines. À la demande du conseil d'administration de l'Alberta Chamber of Resources, le groupe de travail a examiné l'incidence qu'a eue dans le passé et que pourrait avoir dans l'avenir le développement des ressources sur l'économie, et, a formulé quelques recommandations invitant les gouvernements et l'industrie à collaborer afin d'optimiser cette incidence dans l'avenir.

Le rapport a été élaboré grâce à la très importante contribution de neuf comités de secteur et aux modèles économiques établis par M. Robert Mansell et son équipe de l'École de politiques publiques de l'Université de Calgary. Le modèle d'entrées-sorties des provinces de Statistique Canada a été utilisé pour évaluer les effets directs et indirects des secteurs des ressources sur l'activité économique de même que les liens en aval et en amont qui donnent lieu aux effets indirects dans les secteurs de l'approvisionnement et celui des services, par exemple, l'ingénierie et la comptabilité. À notre avis, l'un des principaux apports de notre rapport tient à ce qu'il procurera une compréhension plus exhaustive de l'ensemble des effets, tant les effets directs que les effets indirects.

L'impression du rapport est en cours. Nous serons heureux de vous en transmettre un exemplaire dès qu'il sera disponible, au début de mars.

J'aimerais faire ressortir quatre conclusions de portée générale du rapport du groupe de travail.

Premièrement, les secteurs des ressources constituent l'élément moteur de l'ensemble de l'économie. À l'échelle nationale, le quart des profits des entreprises et le tiers des investissements commerciaux sont le fait des secteurs des ressources. Plus de la moitié de la valeur des actions négociées à la Bourse de Toronto sont des actions du secteur des ressources. Les secteurs des ressources sont les principaux responsables de la balance commerciale positive du Canada. Si l'on tient compte de tous ces facteurs directs et indirects, nous constatons que les activités de développement des ressources ont généré 20 p. 100 du produit national brut du Canada, et plus de 60 p. 100 du produit intérieur brut de l'Alberta.

Deuxièmement, le Canada possède deux merveilleux avantages concurrentiels — d'une part, ses ressources sous terre, et d'autre part, ses ressources sur terre, à savoir sa prospère économie du savoir, dont l'élément moteur est le développement des ressources.

Une partie de ce savoir se trouve au sein des sociétés de développement des ressources, et une autre partie se trouve au sein des organismes de réglementation, des ministères et des laboratoires de recherche qui sont liés au secteur des ressources, mais dans une large mesure, l'économie du savoir réside au sein des secteurs de l'approvisionnement et des services.

J'aimerais souligner que ce savoir est concurrentiel à l'échelle mondiale, et que cette économie du savoir comporte une importante composante d'exportation.

Troisièmement, nous devons garder présent à l'esprit que le Canada possède un bon dossier en matière de développement responsable. Le pays possède des organismes de réglementation avertis qui fixent des normes élevées et veillent à ce qu'elles soient respectées. Les sociétés de développement des ressources du Canada prennent au sérieux leurs responsabilités à l'égard de la sécurité, de l'environnement et des collectivités — elles joignent le geste à la parole.

Quatrièmement, jetons un coup d'oeil sur l'avenir du secteur du développement des ressources. Le pays possède des ressources abondantes. Le secteur de l'énergie peut compter sur le charbon et les

sables bitumineux. La couche rentable pour ces ressources se calcule en siècles. Même en ce qui concerne le pétrole et le gaz classiques, comme on l'a entendu, les couches rentables ont été élevées au cours des quelques dernières années. Outre les ressources énergétiques, nous disposons d'un important panier d'autres ressources minérales. Nous avons des forêts renouvelables. Si l'on met tout cela ensemble, nous constatons que nous disposons d'un portefeuille vaste et diversifié.

Lorsque nous avons discuté avec les chefs de file de notre secteur, nous leur avons demandé de nous expliquer quels seraient pour eux les meilleurs et les pires scénarios en ce qui concerne le développement dans l'avenir. M. Mansell et son équipe ont analysé tout cela au moyen de leurs modèles économiques, de manière à ce que nous puissions déterminer la « valeur de la récompense » que l'on recevrait si nous pouvions en arriver à élaborer des stratégies commerciales bien pensées et des politiques gouvernementales avisées qui nous permettraient d'éviter les risques du pire des scénarios et nous orienteraient vers le scénario idéal.

Nous avons estimé que, en Alberta, la valeur de la récompense — à savoir l'écart entre le pire et le meilleur des scénarios — équivalait à une croissance de 700 milliards de dollars du PIB au cours des dix prochaines années, et à quatre millions d'années-personnes d'emplois supplémentaires au cours des dix prochaines années. Ainsi, l'industrie, les gouvernements et la société en général sont très motivés à s'efforcer d'en arriver à un développement ordonné et responsable.

En conclusion, j'encourage le comité à lire le rapport lorsqu'il sera publié dans quelques semaines, et je lui demande de bien vouloir comprendre l'importance de ces secteurs sur le plan économique, et l'énorme incidence qu'ont les effets directs et indirects sur l'ensemble de l'économie canadienne. Je vous demande d'examiner les recommandations pour déterminer comment le gouvernement fédéral pourrait collaborer avec les gouvernements provinciaux et l'industrie afin d'élaborer une vision commune en matière de développement ordonné et responsable.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Staples, de votre exposé.

Nous allons maintenant passer à M. Mullooney, maire de la ville de Bay Bulls. Allez-vous présenter un exposé?

M. Harold Mullooney (maire, Ville de Bay Bulls): Oui.

Le président: Allez-y, s'il vous plaît. Vous avez un maximum de sept minutes. Bienvenue.

M. Harold Mullooney: Monsieur le président, membres du comité, merci de me donner l'occasion de me présenter devant vous aujourd'hui pour vous parler de la sécurité énergétique du Canada, plus particulièrement des répercussions économiques régionales du développement des ressources pétrolières et gazières.

L'optimisation des avantages économiques découlant de ces ressources renouvelables revêt un intérêt considérable pour les nombreuses organisations communautaires et les innombrables bénévoles que je représente ici aujourd'hui.

Le développement et la production dans les secteurs pétrolier et gazier ont procuré à Terre-Neuve-et-Labrador des ressources financières et une confiance sans précédent, mais il convient de souligner que cette prospérité n'a pas profité également à toutes les régions de la province.

Le président: Excusez-moi, monsieur le maire. Les interprètes ont un peu de difficulté à tenir le rythme. Vous pourriez peut-être ralentir un peu votre débit. Je sais que vous disposez d'un temps limité, mais les interprètes sont incapables de suivre votre rythme. Veuillez simplement parler un peu moins vite. Merci.

M. Harold Mullooney: Les organisations du secteur du développement régional et économique, comme celles que je représente, s'efforcent de mobiliser les capacités, le savoir, les compétences et l'esprit d'initiative de notre localité pour faire en sorte que la province tire pleinement profit de cette occasion finie. Néanmoins, nous ne devons pas perdre de vue qu'une province de Terre-Neuve-et-Labrador forte contribue à un Canada fort et dynamique.

Soyons clairs: nous ne sommes pas en faveur du développement à tout prix. En ma qualité de maire d'une petite ville côtière, permettez-moi de dire tout d'abord que nos ressources et notre environnement naturels doivent être protégés. D'aucuns ont peut-être déjà commencé à oublier la catastrophe survenue dans le golfe du Mexique, mais ce n'est pas notre cas. Les industries de la pêche, de l'aquaculture, du tourisme et des produits nutraceutiques survivront à l'industrie du pétrole et du gaz. La perpétuation de ces secteurs dépend directement de notre gérance.

À titre de frère d'une personne qui a perdu la vie dans l'écrasement tragique du vol Cougar 491 le 12 mars 2009, permettez-moi d'ajouter ce qui suit: aucune famille ne devrait avoir à payer un tel prix. À notre avis, nous devons exploiter nos ressources hauturières de la façon la plus sécuritaire possible.

Le gouvernement fédéral peut faire de nombreuses choses pour aider les Canadiens à profiter pleinement des ressources pétrolières et gazières en mer. Les industries du gaz et du pétrole emploient directement plus de 4 500 personnes dans les provinces de l'Atlantique, et génèrent des recettes annuelles de près de sept milliards de dollars. Les redevances fiscales découlant de l'exploitation pétrolière et gazière, combinées à celles découlant de secteurs dérivés, sont énormes.

Les avantages cumulatifs ont permis à la province de mettre fin à des années de financement déficitaire, mais en plus, leurs effets se font à présent sentir également sur le bilan national. Le gouvernement fédéral doit déployer des efforts pour promouvoir les progrès technologiques requis afin de prolonger la vie des acquis technologiques, et ce, tout en créant un environnement favorable à l'exploration. Cela assurera l'optimisation de la vie de l'industrie.

Il est important de se rappeler que, même si une quantité de pétrole équivalant à 2,84 milliards de barils a été découverte à Terre-Neuve-et-Labrador, une quantité pouvant équivaloir à 6 milliards de barils reste à découvrir. L'OCNEHE prévoit que 2,6 milliards de barils de pétrole supplémentaires demeurent à découvrir dans les eaux de la Nouvelle-Écosse. Pourtant, l'exploration tarde à débiter.

Dans la région de la mer du Nord, on a foré quelque 4 000 puits d'exploration, comparativement à 140 dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador, dont la taille est quatre fois plus grande.

Le gouvernement fédéral doit également collaborer avec des organisations comme la NLREDA, la Newfoundland and Labrador Regional Economic Development Association et la Newfoundland and Labrador Oil and Gas Industries Association, pour aider les entreprises locales du secteur à participer à la fourniture de produits et de services à l'industrie du pétrole. Comme cette industrie est très technique et très réglementée, il peut être intimidant et difficile d'y accéder. Nous devons supprimer les obstacles de manière à ce que

les personnes qui vivent le plus près de la ressource puissent en profiter.

En outre, le gouvernement doit amorcer le dialogue avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et avec l'industrie afin de tirer parti de l'exploration au large des côtes du Groenland. Le Groenland ne dispose pas des infrastructures et de l'industrie nécessaires pour assurer convenablement le développement du secteur sur son territoire. Nous estimons que nos capacités, notre emplacement géographique et notre situation nous placent en très bonne position pour conclure un partenariat mutuellement bénéfique.

De surcroît, nous devons mettre à contribution nos compétences et notre infrastructure pour tirer parti des possibilités d'exportation dans toutes les régions du monde. Les entreprises de Terre-Neuve-et-Labrador ont déjà obtenu du succès à ce chapitre. Ensemble, la collectivité, le gouvernement, l'industrie et le milieu universitaire peuvent faire croître les exportations grâce à l'établissement de réseaux et au développement de grappes technologiques.

En ce qui concerne le gaz naturel, le potentiel de Terre-Neuve-et-Labrador est énorme — cette région compte des réserves prouvées de 10 milliards de pieds cubes, et on estime que 60 milliards de pieds cubes demeurent à découvrir. Le gouvernement fédéral doit collaborer avec l'industrie et le milieu universitaire pour allier les technologies existantes avec l'expertise en matière d'exploitation dans des conditions difficiles afin de faciliter l'accroissement de la production de gaz naturel dans la province. Il est important de souligner que, d'un point de vue environnemental, le gaz naturel émet beaucoup moins de carbone que le charbon.

La mobilisation du savoir a toujours représenté une tâche ardue dans le cadre des grands projets industriels, mais cela ne signifie aucunement qu'elle est impossible. Les compétences en matière de gestion de projet, d'ingénierie, de sécurité et d'exploitation dans des conditions difficiles qui jouent un rôle dans ce secteur représentent une source éventuelle d'avantages concurrentiels, dans la mesure où elles sont non seulement transférées, mais également adoptées et intégrées à la culture des entreprises. Le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, le milieu universitaire, l'industrie et les organisations du secteur du développement doivent élaborer un plan de mobilisation du savoir englobant la période de plus de 30 ans d'activités pétrolières et gazières à venir.

Nous sommes de plus en plus conscients du fait que le gouvernement et l'industrie doivent collaborer avec les collectivités pour créer des régions durables qui offrent non seulement de l'emploi, mais également une qualité de vie en milieu rural. Les fonds affectés à la recherche, au développement et à la formation doivent être investis de manière à ce qu'ils contribuent à la perpétuation d'une culture dynamique et à l'accroissement des possibilités dans les secteurs autres que celui du pétrole et du gaz, de sorte que les régions continuent de prospérer longtemps après que les redevances aient commencé à disparaître.

Le dividende social de l'industrie du pétrole et du gaz est une chose qui passe souvent inaperçue. J'ai déjà fait allusion à la clarté et à la confiance qui découlent de la prospérité. Cela se reflète dans la croissance des secteurs provinciaux des arts, du patrimoine et de la culture. En outre, dans le passé, les familles étaient souvent déchirées par le fait que certains de leurs membres devaient quitter la région pour trouver un emploi ailleurs, mais l'importance de ce phénomène a nettement régressé. Au moment de déployer des efforts pour faire croître davantage l'industrie, nous ne devons jamais perdre de vue le fait que ces ressources appartiennent à la population, et doivent être exploitées pour le bien de la population — de l'ensemble de la population.

L'industrie du pétrole et du gaz est à l'origine d'importants avantages économiques, y compris des emplois directs, des recettes fiscales, l'amélioration des infrastructures, la formation axée sur les compétences, les dépenses des grands projets d'immobilisations et des occasions au chapitre des approvisionnements. Cependant, nous sommes loin d'avoir tiré entièrement profit de ces avantages. À mesure que nous progressons, nous ne devons pas perdre de vue les collectivités qui ne profitent pas de la prospérité engendrée par l'industrie, ni nos responsabilités environnementales ou notre devoir de diligence à l'égard des personnes qui risquent leur vie pour nous tous.

Merci de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous. J'aimerais terminer en disant qu'il est crucial d'entretenir un dialogue constant avec l'industrie et les organisations communautaires du secteur du développement comme la Newfoundland and Labrador Regional Economic Development Association si l'on veut optimiser, à mesure que nous progressons, les avantages découlant de nos ressources pétrolières et gazières.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le maire, de votre exposé.

Nous allons passer directement à la période des questions et réponses.

Allez-y, monsieur Andrews, pendant sept minutes tout au plus.

M. Scott Andrews (Avalon, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président, et merci aux témoins d'être venus ici aujourd'hui.

Je vais d'abord m'adresser à M. Staples.

Durant votre exposé, vous avez parlé des gouvernements provinciaux et fédéral et des normes élevées en matière de réglementation. Quelques témoins nous ont dit que la réglementation comportait beaucoup de doublages.

Est-ce que cela est le cas, d'après vous, dans votre secteur? Dans l'affirmative, y a-t-il quelque chose que le comité devrait faire pour diminuer ce nombre de doublages?

M. Larry Staples: Il s'agit assurément d'une chose que nous avons remarquée. Heureusement, des mesures sont en train d'être prises à cet égard — un processus d'examen réglementaire est en cours en Alberta, et au cours des quelques dernières semaines, il a été annoncé qu'on allait procéder à une rationalisation à l'échelon provincial afin d'éliminer les doublages, et ce, sans abaisser les normes. En outre, l'initiative fédérale-provinciale de rationalisation de la réglementation est en cours. Je ne me rappelle pas le nom exact de l'initiative, mais un sous-ministre adjoint de Ressources naturelles Canada est venu nous parler de cela à notre forum environnemental l'an dernier. Il semble qu'on fait des progrès en vue de régler ce problème.

M. Scott Andrews: Merci beaucoup.

La prochaine question s'adresse à vous, monsieur le maire.

Vous avez mentionné que les avantages découlant de l'exploitation pétrolière et gazière ne profitaient pas à toutes les régions de l'île.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus long à propos de la mesure dans laquelle les avantages découlant de l'exploitation pétrolière et gazière s'étendent à l'ensemble de l'île de Terre-Neuve, et de la raison pour laquelle ces retombées économiques ne se font pas sentir dans toutes les régions?

M. Harold Mullooney: À ce jour, c'est dans la région de la presqu'île Avalon que se sont concentrés la plupart des avantages découlant de l'exploitation et de ses dérivés, et plus on se rapproche de St. John's, plus ces avantages sont visibles.

Je suis maire d'une petite ville de 1 000 habitants. La population est stable depuis de nombreuses années. Notre ville a été fondée il y a 500 ans, mais c'est au cours de la dernière décennie qu'une infrastructure d'approvisionnement pétrolier en mer a été bâtie dans notre collectivité. Nous disposons d'un port en eau profonde, et, oui, nous avons reçu des avantages. La valeur des propriétés à au moins triplé au cours des 10 dernières années. De nombreux projets d'habitation ont été lancés. De multiples nouveaux lotissements ont vu le jour.

Nous éprouvons des difficultés en raison du fait que nous ne disposons pas toujours de l'infrastructure, des moyens de communication et du matériel approprié pour soutenir tout cela. Bien souvent, nous réagissons aux événements au lieu de prendre les devants, mais il est fréquent que les collectivités situées loin de la collectivité de Bay Bulls ou de certains ports pétroliers et gaziers ne profitent pas autant que d'autres des avantages.

En outre, à Terre-Neuve, nous avons constitué une main-d'oeuvre très mobile. Bon nombre de nos jeunes gens ont voyagé partout dans le monde, et bon nombre d'entre eux ont travaillé dans l'industrie du pétrole et du gaz. Au cours des dernières années, ces gens sont revenus vivre chez eux, et ils bâtissent leur collectivité. Cependant, ils tentent de s'établir près des grandes collectivités.

Heureusement, notre collectivité de 1 000 habitants n'est située qu'à 15 ou 20 minutes de voiture de St. John's, la capitale de la province, et nous avons aussi la chance de disposer d'un très bon port en eau profonde interdit à la navigation pouvant desservir Grand Banks. Le port de St. John's, qui est à la fois un havre et un port offrant des services, est à peu près utilisé à son plein potentiel, de sorte que les havres situés dans les environs le seront eux aussi et prendront de l'expansion, et le développement se poursuivra, mais pour cela, il faudra investir dans les infrastructures. Je crains toujours que nous ne saisissons pas cette occasion, car nous n'avons jamais été proactifs — l'occasion se présente et elle nous file entre les doigts puisque nous ne disposons pas des infrastructures pour en profiter.

J'espère que cela répond à votre question.

M. Scott Andrews: Oui. Votre collectivité réussit très bien à établir un juste équilibre entre l'industrie pétrolière et gazière, l'industrie de la pêche et l'industrie du tourisme, lesquelles sont toutes d'une importance cruciale pour la survie de Terre-Neuve-et-Labrador.

Vous avez brièvement parlé de l'exploration. Essayons d'approfondir un peu cette question. L'exploration au large de la côte Est est en décroissance. Vous avez dit que nous devons poursuivre l'exploration, et que le gouvernement devait encourager l'exploration.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples de mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre pour encourager l'exploration au large de la côte Est?

M. Harold Muldowney: Il incombe vraiment à tout gouvernement de mettre en place les conditions favorables à ce que des choses puissent se produire, et, par conséquent, j'estime qu'il revient avant tout au gouvernement de prendre des mesures en ce qui concerne la réglementation et les choses du genre. Bien sûr, l'aide financière ne peut pas nuire, mais essentiellement, j'estime que le rôle du gouvernement consiste à créer un environnement au sein duquel les choses peuvent progresser, et à ne pas tenter de trop les ralentir.

M. Scott Andrews: J'ai deux brèves questions à poser.

Premièrement, j'ai une question à propos de la protection de l'industrie de la pêche. Earle McCurdy s'est présenté devant le comité. À votre avis, comment devons-nous nous y prendre pour protéger l'industrie de la pêche, et pour établir un juste équilibre entre celle-ci et l'industrie pétrolière et gazière?

Deuxièmement, vous avez fait allusion à l'écrasement de l'hélicoptère Cougar. Pouvez-vous nous dire quelques mots à propos de l'aspect « sécurité » de l'exploitation pétrolière et gazière au large des côtes, et de son importance?

M. Harold Muldowney: Depuis 500 ans, l'industrie de la pêche est le pilier de l'économie de Terre-Neuve. Au cours des dernières années, cela a beaucoup changé. Il s'agit toujours d'une industrie de plusieurs milliards de dollars, mais pour l'essentiel, nous avons délaissé le poisson de fond au profit des mollusques et crustacés. Je pense que les produits de la pêche représentent une ressource durable et que, si nous l'administrons convenablement, elle se perpétuera pendant des générations.

À l'heure actuelle, à Terre-Neuve, la plupart des gens qui travaillent dans l'industrie de la pêche ne le font que pendant une très courte période, et ne s'intéressent qu'à un nombre limité d'espèces. Il y a de nombreuses années, j'ai travaillé comme gestionnaire du contrôle de la qualité au sein de cette industrie — à cette époque, dans les usines dont j'étais responsable, nous transformions 37 espèces de poissons et travaillions 52 semaines par année. Pour obtenir une semaine de congé pendant la période des Fêtes et passer du bon temps avec ma famille, je devais me présenter au bureau et plaider ma cause. Cette époque est révolue, mais je pense que le poisson est toujours là — nous avons simplement tourné le dos aux activités de pêche et orienté nos efforts à d'autres endroits. Il s'agit d'une chose qui me déçoit un peu. J'estime que l'industrie de la pêche présente toujours un excellent potentiel.

En ce qui concerne l'écrasement de l'hélicoptère Cougar, là encore, cela nous ramène à la question du régime de réglementation. J'ai lu une partie du rapport. À première vue, on relève 16 éléments qui auraient probablement pu empêcher l'écrasement. Le rapport mentionne 26 autres éléments, et contient quatre recommandations, mais au bout du compte, un hélicoptère censément doté de la capacité de fonctionner à sec pendant 30 minutes s'est envolé au large des côtes depuis Terre-Neuve, et ne s'est pas rendu à destination.

Je ne rends pas les pilotes responsables de l'écrasement. Ils disposaient probablement de renseignements inadéquats. Ils pensaient être en mesure de se rendre jusqu'au rivage, mais ils n'ont pas pu le faire.

Mon frère, qui se trouvait dans cet hélicoptère, m'avait toujours dit: « Ne t'inquiète pas. Des dispositifs de sécurité sont à notre disposition. » Je lui avais demandé de m'expliquer ce qui se passerait si un problème survenait au-dessus de l'Atlantique Nord, à 200 milles

au large des côtes. Cela le faisait toujours un peu sourire, et il me répondait: « Aucun problème. Nous avons reçu une formation. On fera descendre l'hélicoptère, nous sauterons dans l'océan, et quelqu'un viendra nous chercher. » Il prenait cela à la légère.

Ce qui me dérange le plus dans tout cela, c'est que mon frère n'a jamais eu l'occasion de sauter dans l'océan. Des signaux annonçaient qu'il fallait faire descendre l'hélicoptère. Les protocoles étaient en place, mais on ne les a pas observés. Quelqu'un a remis en question tout cela, probablement parce qu'il disposait de renseignements erronés. Cela me dérange toujours.

Le président: Merci.

Merci, monsieur Andrews.

Nous allons maintenant passer à Mme Brunelle, pour un maximum de sept minutes.

[Français]

Mme Paule Brunelle: Bonjour, messieurs, et bienvenue. C'est un plaisir de vous rencontrer.

Monsieur Staples, je tiens au départ à vous féliciter pour vos réussites. Les compagnies que vous représentez représentent 62 p. 100 du PIB de l'Alberta. C'est beaucoup.

Par ailleurs, vous nous dites dans votre présentation que l'environnement mondial actuel est friand de ressources. Cela vous place donc dans une situation certainement difficile parce que vous avez à produire beaucoup, parce que la demande est là et parce que vous êtes des gens d'affaires, mais il reste quand même des défis importants sur le plan de l'environnement.

Je suis de ceux qui sont favorables à la sécurité énergétique, mais pas à n'importe quel prix — non pas la sécurité énergétique au prix de la détérioration de l'environnement. Dans votre présentation, vous avez parlé d'un projet qui s'intitule « Caring for the Land ». J'aimerais que vous m'en parliez un peu plus, dans un premier temps.

Dans un deuxième temps, étant donné un tel titre, ce projet de loi vise-t-il à améliorer l'environnement? Le gouvernement de l'Alberta vous demande-t-il des résultats. Avez-vous une planification stratégique par rapport à ce projet?

[Traduction]

Le président: Monsieur Staples, allez-y, s'il vous plaît.

M. Larry Staples: Madame, comme vous l'avez souligné, oui, le fait d'être concurrentiel à l'échelle mondiale au chapitre du développement de nos ressources présente de nombreux défis, et nous attirons donc du capital au Canada. Nous veillons à ne pas faire du développement à tout prix, nous veillons à procéder de façon équilibrée et responsable, et il s'agit là de tâches ardues.

L'un des sujets dont tout le monde parle depuis quelque temps, bien entendu, est celui de la remise en état des mines à ciel ouvert. Comme on peut le voir, en ce qui concerne les sables bitumineux, nous en sommes seulement au tout début du processus de remise en état.

De concert avec quelques-unes des sociétés minières membres de notre organisation, des sociétés du secteur de l'exploitation du charbon, nous avons produit un document intitulé *Protéger la terre*, dans lequel nous expliquons l'ensemble du processus de remise en état et le régime réglementaire qui l'entoure. Ce document présente quelques exemples de réussite dans le domaine, notamment le cas de mines, qui, dans le passé, ont été déclassées, et dont le site a été remis en état de façon très fructueuse, et où l'on trouve à présent de la végétation, une faune et des terres humides. Ces exemples de réussite ont véritablement contribué à établir les critères en matière de remise en état pour l'avenir.

[Français]

Mme Paule Brunelle: Compte tenu d'un tel projet, vous avez certainement une obligation de résultat. La responsabilité sociale des entreprises doit exister en Alberta, comme elle existe au Québec; c'est celle d'être un bon citoyen social —, on dit les choses de cette façon.

Vous êtes 200 entreprises, vous êtes des exploitants, des fournisseurs, des consultants. Êtes-vous les meilleures personnes pour vous occuper de l'environnement? N'est-ce pas le loup dans la bergerie?

[Traduction]

M. Larry Staples: Eh bien, comme je n'ai pas les cheveux roux, je ne suis pas certain que l'on puisse me considérer comme un renard.

Des voix: Oh, oh!

M. Larry Staples: Je peux vous dire qu'il s'agit d'un sujet qui intéresse ardemment tous les membres de l'industrie auxquels j'ai affaire. Ces gens ont à cœur que nous fassions les choses convenablement, et que l'Alberta et le Canada soient des endroits aussi accueillants pour nos petits-enfants qu'ils l'ont été pour nous.

La plupart des sociétés en exploitation présentent des études d'impact environnemental et des rapports périodiques de reddition de comptes. Comme vous pouvez le voir dans le document que je vous ai fourni, l'une des recommandations contenues dans le rapport de notre groupe de travail concerne le fait que nous devons nous efforcer d'améliorer un peu ce processus et de mener des études comparatives sur les pratiques exemplaires adoptées à l'échelle internationale. Quelques entreprises le font déjà, mais nous voulons que cela se fasse dans l'ensemble de l'industrie.

Ainsi, nous ne nous trouvons pas véritablement en conflit d'intérêts à ce chapitre — j'estime que nous nous trouvons au confluent d'intérêts, et que nous essayons de réunir le gouvernement, les organismes de réglementation et l'industrie pour tenter de mettre en place une vision commune, de favoriser les exemples de réussite — lesquels permettent de fixer les critères que nous devons respecter — et de faire progresser les choses.

M. Brad Anderson (directeur exécutif, Alberta Chamber of Resources): Puis-je ajouter quelque chose?

Le président: Allez-y, monsieur Anderson.

M. Brad Anderson: Merci.

C'était une excellente réponse.

M. le maire a dit une chose qui m'a frappé. Il a parlé de la fierté et de la confiance qui découlaient de la prospérité. Je crois qu'il s'agit à peu près des termes qu'il a employés.

Ce commentaire m'a beaucoup plu, mais j'ajouterais que la fierté et la confiance découlent non seulement de la prospérité, mais également du sentiment d'avoir agi de façon appropriée.

La récente remise en état du bassin 1 du site de Suncor, dont il est question dans ce dépliant, constitue un excellent exemple. J'ai assisté à cet événement. La majeure partie de ma carrière de près de 30 ans s'est déroulée dans le secteur des sables bitumineux, et je dois vous dire à quel point les gens de Suncor et les travailleurs étaient fiers de nous montrer les résultats de la remise en état, et ce que nous avons vu sur le site était incroyable.

J'ai entendu votre commentaire à propos du loup dans la bergerie. Cela n'est peut-être pas tout à fait faux, mais permettez-moi de vous dire que ce qui prédomine, c'est l'énorme fierté qui découle d'avoir fait la bonne chose à faire.

[Français]

Mme Paule Brunelle: Si on a des moutons comme témoins, je leur poserais la question de savoir s'ils sont satisfaits de votre travail.

Monsieur Mullooney, je veux en profiter — il me reste un peu de temps — pour vous féliciter. Je trouve que, compte tenu de votre présentation, vous êtes très dévoué à votre population, à votre milieu. Vous prenez en compte tous les intervenants, et cela nous donne le goût d'aller visiter à tout le moins votre ville, Bay Bulls. C'est intéressant.

J'aurais une brève question. Vous avez dit qu'il faut développer nos ressources, mais de la façon la plus sûre possible. Avez-vous des suggestions, des façons de faire? Je sais que c'est un vaste problème, mais avez-vous pensé à des façons d'intervenir en toute sécurité dans le développement des ressources?

[Traduction]

M. Harold Mullooney: Le travail dans l'Atlantique Nord comporte toujours un élément de danger. Je ne sais pas à quel point on peut rendre ce travail sécuritaire, mais on peut assurément le rendre plus sécuritaire qu'il ne l'est actuellement.

Je vais revenir à l'écrasement d'hélicoptère dans lequel mon frère et quelques-uns de ses collègues ont perdu la vie. L'hélicoptère dans lequel ils prenaient place était certifié, et ils croyaient pouvoir effectuer un vol de 30 minutes. L'hélicoptère ne pouvait voler que pendant 11 minutes. Il n'a pas pu voler plus longtemps. L'hélicoptère avait été certifié par les Américains, puis par les Canadiens, car ils avaient estimé qu'il était hautement improbable qu'une perte d'huile catastrophique se produise. Eh bien, il est hautement improbable que je remporte le gros lot à la loterie vendredi, mais j'achèterai probablement un billet — ainsi, l'explication selon laquelle un tel accident était « hautement improbable » ne me satisfait pas.

L'autre chose qui me dérange, c'est qu'un aéronef pouvant voler pendant 30 minutes était disponible. Dans le cas qui nous occupe, la décision a été prise pour des raisons d'argent. Uniquement pour des raisons d'argent. Ce qui était en jeu, c'était des vies humaines. L'argent se perd et se gagne, mais des vies ne peuvent pas être remplacées.

Nous devons nous pencher sur quelques-unes des dispositions réglementaires, et les rendre le plus sécuritaires possible pour les personnes qui risquent leur vie pour nous en travaillant dans ces secteurs, car c'est l'argent généré par leurs activités qui rend meilleur notre pays.

Ainsi, oui, des améliorations qui pourraient probablement rendre le travail de ces gens un peu plus sécuritaire pourraient être apportées, mais il y a une autre chose qui est très importante à mes yeux, et à laquelle j'ai fait allusion un peu plus tôt, à savoir le dividende social. Beaucoup de gens font énormément d'argent dans certaines industries, mais il y a des gens qui ne reçoivent pas leur juste part de cette richesse. Ils n'ont pas les mêmes possibilités que d'autres. C'est là qu'entre en jeu l'aspect du dividende social. Nous pourrions parler de dividende social, si une partie de l'argent généré par les activités de ces industries était investie en santé, en éducation, en infrastructure, dans les routes et dans les communications. Si tel était le cas, toute la collectivité profiterait de cette richesse.

Et les pensions dans tout cela, pour l'amour du ciel? Certains Canadiens vont travailler toute leur vie, et n'ont pas eu l'occasion de profiter du dividende social. Ils ont été privés d'une partie de leurs droits. Le temps passe, et la génération qui suit profite de ces avantages. Qu'est-ce qu'ont reçu ces personnes qui se sont sali les mains, qui ont trimé dur pour faire de notre pays ce qu'il est aujourd'hui? Nous devons faire en sorte que tous les Canadiens, et non pas seulement quelques-uns d'entre eux, profitent de la richesse.

Voilà ce que j'avais à dire là-dessus.

• (1705)

Le président: Merci, madame Brunelle.

Monsieur Cullen, vous avez un maximum de sept minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

M. Nathan Cullen: Merci, monsieur le président. Je vous demanderais de bien vouloir m'avertir lorsque j'aurai utilisé quatre minutes — je céderai le temps qu'il me reste à mon collègue, M. Harris.

Ma question s'adresse aux messieurs qui représentent l'Alberta Chamber of Resources. Votre organisation est membre de l'Alberta Water Council. Est-ce exact?

M. Brad Anderson: Oui, c'est exact.

M. Nathan Cullen: Vous me semblez être de bonnes personnes. Vous prenez au sérieux vos responsabilités en matière d'environnement. Vous voulez agir de la bonne façon. Les sociétés membres de votre organisation joignent le geste à la parole.

Les 25 membres de l'Alberta Water Council proviennent de divers horizons — de l'industrie, du gouvernement, de groupes environnementaux et d'organismes sans but lucratif. On a recommandé la remise en état des terres humides endommagées ou détruites par des projets d'exploitation des sables bitumineux. Votre organisation et les producteurs canadiens et les sociétés d'exploitation des sables bitumineux ont été les seules à rejeter cette recommandation. Est-ce exact?

M. Brad Anderson: Tout d'abord, je dois souligner que nous avons souscrit à la majeure partie du contenu du rapport. Seuls quelques aspects du rapport nous posaient certains problèmes.

M. Nathan Cullen: Vous voulez parler de l'aspect que j'ai mentionné.

M. Brad Anderson: Oui.

M. Nathan Cullen: Dans le site Web de votre organisation, vous mentionnez que, même si la politique relative aux terres humides n'avait pas encore été mise en oeuvre, ces modifications — c'est-à-dire les modifications du rapport que vous avez recommandées — pourraient permettre à vos membres d'épargner littéralement des milliards de dollars dans l'avenir.

Vos membres, ce sont les membres de l'industrie. Joindre le geste à la parole, cela veut dire qu'il faut agir.

M. Brad Anderson: Oui.

M. Nathan Cullen: Des 25 organisations membres de ce groupe — des organisations du secteur pétrolier, mais également des organisations d'agriculteurs, des organismes sans but lucratif et le gouvernement de l'Alberta —, les seules qui se sont opposées à la recommandation relative à la remise en état des terres humides détruites par suite de l'exploitation, ce sont la vôtre et celle qui représente les producteurs de pétrole canadiens.

Avez-vous pris connaissance du rapport sur la vérification de la qualité de l'eau dans la région des sables bitumineux publié par le commissaire à l'environnement en décembre dernier?

M. Brad Anderson: Si j'ai pris connaissance de quoi?

M. Nathan Cullen: Avez-vous pris connaissance du rapport publié le 21 décembre dernier par le groupe consultatif sur les sables bitumineux? Ce groupe s'est présenté devant le comité.

M. Brad Anderson: Je ne pourrais pas en parler de façon détaillée, non.

M. Nathan Cullen: Cela me rend perplexe, car je tiens pour acquis que vous étiez certain des capacités de bon nombre de vos sociétés membres en matière de vérification de la qualité de l'eau. Les sociétés Syncrude, Enbridge, Ainsworth, Finning, Suncor et Capital Power étaient représentées au sein du conseil d'administration de votre organisation en 2010. Vous êtes un groupe industriel. Les membres de votre organisation sont des membres de l'industrie des sables bitumineux. Lorsqu'il est question des répercussions de l'exploitation des sables bitumineux, l'eau est l'un des aspects qui revêtent une importance primordiale.

M. Brad Anderson: Tout à fait.

M. Nathan Cullen: En ce qui concerne les produits chimiques liés à l'exploitation des sables bitumineux, le vérificateur a affirmé qu'il n'existait aucune mesure de référence, qu'aucun test n'avait été effectué et qu'aucune donnée durable permettant d'effectuer le suivi des changements n'était disponible. Le groupe consultatif sur les sables bitumineux a déclaré que l'absence de leadership, de coordination et de volonté scientifique rendait impossible l'évaluation de la qualité de l'eau polluée par les exploitations des sables bitumineux, c'est-à-dire par vos membres. Vous dites que vous êtes peu renseigné, voire pas du tout, au sujet des rapports. Vous évoquez le fait qu'il faut poser les gestes judicieux, mais la qualité de l'eau est l'une des préoccupations essentielles quant aux répercussions de l'exploitation des sables bitumineux, et vous représentez des membres de ce groupe.

Les membres du groupe consultatif sur les sables bitumineux n'ont pas été choisis par Greenpeace — ils ont été minutieusement sélectionnés par le gouvernement fédéral. Les membres de ce groupe ont déclaré que les tests effectués dans la région des sables bitumineux pour vérifier la qualité de l'eau ne répondaient pas aux normes de référence, et les membres de votre groupe n'avaient soulevé aucune préoccupation à cet égard jusqu'à ce moment-là, et ils ne l'ont pas fait non plus par la suite.

Le président: Allez-y, monsieur Anderson.

M. Brad Anderson: Merci.

De toute évidence, c'est une question importante, et c'est la raison pour laquelle nous participons aux activités du conseil sur l'eau. En fait, nous faisons partie du groupe qui a contribué à la constitution de ce conseil. Il fait du bon boulot, et nous l'appuyons.

Quant à vos propos concernant les terres humides, bien sûr, nous sommes toujours en faveur de la remise en état. En fait, nous sommes obligés de remettre les terres en état; cependant, les recommandations initiales quant aux ratios applicables — à savoir 10:1 ou 3:1 — étaient très élevées. En d'autres termes, si l'on perturbait un acre de terres humides, nous devions remettre en état trois ou dix acres de terres. C'est cela qui posait un problème pour nous. Je veux simplement que cela soit clair.

En outre...

• (1710)

M. Nathan Cullen: Vous avez dit que vous vous étiez opposé à...

Le président: Monsieur Cullen, laissez un peu de temps à M. Anderson pour qu'il puisse répondre à la question.

M. Nathan Cullen: Je cite les paroles de M. Anderson. Il s'agit de vos propres mots...

Le président: Vous pourrez citer ces paroles plus tard, mais pour l'instant, laissez un peu plus de temps à M. Anderson pour qu'il puisse répondre à la question.

M. Nathan Cullen: Je tiens à fournir des éclaircissements à M. Anderson.

Vous avez dit que vous vous étiez opposé à ces politiques — et vous avez félicité le gouvernement de l'Alberta de s'y être opposé — parce qu'elles vous coûteraient cher, et que votre solution permettrait de faire économiser littéralement des milliards de dollars à vos membres.

Le président: Allez-y, monsieur Anderson. Vous pouvez également terminer la réponse que vous aviez commencé à formuler.

M. Brad Anderson: Merci beaucoup.

Eh bien, cela coûte cher, et nous dépensons beaucoup d'argent pour remettre les terres en état. Cela ne fait aucun doute. Cela représente une part non négligeable de nos coûts d'exploitation.

Dans certains cas, le ratio de remise en état est de l'ordre d'environ 10:1. En outre, la question de savoir quelles terres nous remettrons en état pose problème. En Saskatchewan, il n'y a qu'une certaine quantité de terres à remettre en état — ainsi, nous restaurons les parcelles de terre que nous perturbons, et c'est tout.

Si le ratio était de l'ordre de 10:1, oui, cela coûterait très cher, mais la question de savoir quelles terres nous remettrons en état est encore plus épineuse. Allons-nous remettre en état des terres dans le Sud de l'Alberta? Dans le Nord de l'Alberta? À l'extérieur de l'Alberta?

M. Nathan Cullen: Je vais céder la parole à mon collègue, M. Harris, dans un instant.

Je tiens à souligner que cette recommandation ne posait problème que pour votre organisation et pour les producteurs de pétrole canadiens. Cette recommandation ne posait aucun problème aux représentants de l'industrie forestière, de l'industrie minière ou du gouvernement qui faisaient partie du groupe l'ayant formulée — elle ne posait problème que pour vous.

M. Brad Anderson: Ce que vous dites à propos du fait qu'aucun représentant de l'industrie minière ne s'opposait à cette recommandation est inexact. Nous représentons l'industrie minière au sein du conseil sur l'eau, et je pense que votre affirmation est erronée.

M. Nathan Cullen: Les membres de votre organisation et les producteurs de pétrole sont les seuls à s'être opposés à cette recommandation — aucun représentant du gouvernement, de l'industrie de l'élevage de bétail ou de l'industrie forestière ne s'y est opposé — seuls vous et les producteurs de pétrole l'ont fait.

M. Brad Anderson: C'est exact.

Le président: Monsieur Harris, vous avez environ une minute.

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): Si je n'ai qu'une minute à ma disposition, je me concentrerai sur une question qui représente pour moi une grande préoccupation, à savoir celle de la sécurité, de la recherche et du sauvetage.

Monsieur Mullooney, vous avez parlé de votre frère, et je connais des membres de votre famille. Un de mes cousins se trouvait dans l'hélicoptère en question. Dans ce cas précis, une opération de recherche et sauvetage n'aurait peut-être pas changé les choses, mais j'aimerais que vous nous parliez de l'importance de disposer d'une capacité de haut niveau en matière de recherche et sauvetage pour répondre aux besoins découlant de l'essor de l'industrie du pétrole et de l'industrie de la pêche, particulièrement à Terre-Neuve-et-Labrador.

M. Harold Mullooney: Cela est extrêmement important, extrêmement précieux. Nous travaillons dans l'Atlantique Nord. Si nous nous rendons là-bas, c'est pour gagner notre vie. La plupart du temps, lorsque vous vous retrouvez dans ces eaux-là, votre espérance de vie se compte littéralement en minutes.

En ce qui concerne mon frère et les personnes qui se trouvaient dans cet hélicoptère, ils n'auraient peut-être pas survécu s'ils avaient sauté à l'eau. Le fait qu'au moins une personne grièvement blessée ait survécu me reconforte quelque peu. Je me demande s'ils auraient peut-être pu survivre s'ils avaient agi plus rapidement.

Il est absolument crucial d'intervenir rapidement en cas d'incident dans l'Atlantique Nord. Chaque fois qu'un bateau de pêche coule, chaque fois qu'un problème survient sur une installation de forage pétrolier, il faut réagir non pas dans les heures, mais dans les minutes qui suivent. Je ne veux pas entendre parler d'uniformes ou de tous les protocoles qui sont en place — la seule chose qui compte, c'est qu'on n'a que quelques minutes pour réagir.

Les choses se sont améliorées au fil des ans. À l'époque, il y a 30 ans, mon frère se rendait travailler sur des plates-formes de forage en mer. Il me disait souvent que, si la plate-forme devait être évacuée en raison d'une tempête, il ferait aussi bien de rester sur la plate-forme et de couler avec elle, car l'autre solution consisterait à sauter à l'eau et périr par noyade. Avec le temps, et à mesure que les choses ont évolué, il se sentait un peu plus en sécurité, mais vous avez raison de dire qu'il est absolument crucial de réagir rapidement.

Le président: Merci, monsieur Harris.

Monsieur Anderson, la réunion tire à sa fin, mais allez-y, s'il vous plaît.

M. David Anderson: Merci, monsieur le président.

Monsieur Mullooney, je suis originaire d'une petite ville de la Saskatchewan située dans la région d'exploitation pétrolière et gazière, et je pense que nous sommes aux prises avec les mêmes problèmes que vous, à savoir le fait que nos jeunes quittent la région pour aller s'installer ailleurs.

J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus long à propos de l'éventail d'emplois offerts dans votre collectivité. Vous avez dit que votre collectivité comptait environ 1 000 habitants, et qu'elle était située assez près de la capitale de la province. Pouvez-vous nous parler des différents types d'emploi occupés par la population? En outre, quels types de possibilités de formation et d'éducation ouvrant la voie à une carrière sont offertes aux gens de votre collectivité?

M. Harold Mallowney: Je vais répondre brièvement à la question, et puis, si vous le permettez, je céderai la parole à mon collègue, M. Lomond.

Bay Bulls est située très près de St. John's. Bon nombre de personnes ont accès à l'Université Memorial. Bon nombre de personnes ont accès aux écoles de métier. L'éducation suscite énormément d'intérêt. Pendant de nombreuses années, les jeunes ont quitté la région et ils se sont proménés un peu partout. Il s'agit d'une main-d'oeuvre très mobile. Bon nombre de ces personnes ont travaillé dans le secteur pétrolier et gazier, sur des installations au large des côtes, dans le secteur de l'expédition et d'autres domaines du genre. Ce qui est bien, c'est que bon nombre de ces personnes reviennent à présent à la maison, car leur collectivité leur offre des possibilités qu'elle ne leur offrait pas dans le passé.

En ce qui a trait à la composition de l'emploi, Bay Bulls offre des emplois dans à peu près cinq secteurs. À l'heure actuelle, beaucoup de projets résidentiels sont en cours, il y a beaucoup d'activités dans le secteur de la construction. Il y a des activités de fabrication à petite et à grande échelle pour les projets en mer et ailleurs. Nous avons une industrie touristique — des gens de toutes les régions du monde viennent à Bay Bulls pour observer les baleines. Notre collectivité compte 1 000 habitants, mais environ 80 000 touristes viennent chez nous chaque année pour observer les baleines. En outre, il y a l'industrie du commerce.

Je pense que tout le monde profite également de la prospérité, dont les effets se font à présent remarquer, mais ce n'est pas tout le monde qui occupe un emploi bien rémunéré. C'est pourquoi je persiste à parler du dividende social. Certaines personnes ne profitent pas de l'énorme richesse créée autour d'elles.

• (1715)

M. Ted Lomond (directeur général, Newfoundland and Labrador Regional Economic Development Association, Ville de Bay Bulls): Je tiens simplement à ajouter que, de toute évidence, un grand changement est survenu dans la province au cours des quelques dernières années. Plus tôt, M. Andrews a posé la question de savoir ce que nous pouvions faire pour encourager l'exploration. Eh bien, à l'heure actuelle, environ 50 p. 100 du PIB de Terre-Neuve-et-Labrador est lié à l'activité géologique. Environ 11 p. 100 de notre PIB découle de l'industrie minière, et 39 ou 40 p. 100 environ, de l'industrie pétrolière et gazière.

Comme vous l'avez mentionné, nous devons être en mesure de créer des possibilités pour les jeunes. Nous ne parviendrons pas à le faire simplement en offrant de la formation — il faut faire quelques-unes des autres choses que nous avons mentionnées. La formation est une très bonne chose, mais la formation et la recherche ne doivent pas être axées simplement sur l'industrie; elle doivent également tenir compte de ce qui viendra après elle. Comment nous diversifier? Comment tirer parti des compétences que nous avons acquises dans le cadre de nos activités dans des conditions difficiles, et comment faire usage de ces compétences dans d'autres secteurs, celui de la pêche ou n'importe quel autre?

Nous avons un projet pour les 30 années à venir, voire davantage. Si nous devons mettre en place un plan de mobilisation du savoir s'étendant sur une trentaine d'année, les compétences que nous pourrions acquérir pourraient se révéler être une source d'avantages concurrentiels pour des années à venir, comme M. Mallowney l'a mentionné.

Comme nous n'avons pas beaucoup de temps, je ne m'étendrai pas là-dessus.

M. David Anderson: C'est intéressant. Il est merveilleux de voir que ces possibilités se concrétisent.

J'aimerais m'adresser quelques instants à M. Staples à propos de cette concrétisation des possibilités. Vous avez mentionné que quatre millions de personnes-années seraient requises en Alberta au cours des 10 prochaines années. Avez-vous des commentaires à formuler quant aux défis que pose le fait de trouver la main-d'oeuvre nécessaire pour combler ce besoin?

Nous en avons parlé, et quelques autres témoins qui se sont présentés devant le comité en ont parlé, mais vous parlez beaucoup des autres secteurs. Quels sont les défis posés par ce besoin en main-d'oeuvre? Peut-être que Terre-Neuve, voire même le Labrador, fait face au même défi.

Le président: Allez-y, monsieur Staples.

M. Larry Staples: À coup sûr, cela est lié. On pourrait dire que, en Alberta, de 2006 à 2008, les choses se sont déroulées à un rythme effréné. Nous avons assurément eu des problèmes au chapitre de la main-d'oeuvre, et cela a ralenti le rythme auquel nous pouvions élaborer des projets, les mettre en oeuvre et commencer à créer de la richesse.

Je pense que tout permet de croire que nous serons aux prises avec le même type de problème à compter de la fin de 2011 et en 2012. Nous devons mettre en pratique les leçons que nous avons apprises, et travailler fort pour réaliser les projets et commencer à créer de la richesse.

M. David Anderson: Êtes-vous aux prises avec les mêmes problèmes, monsieur Mallowney?

M. Harold Mallowney: J'abonderais dans le même sens que M. Staples. Je sais que, à l'heure actuelle, à Terre-Neuve-et-Labrador, un certain nombre de mégaprojets sont sur le point d'être lancés. Je crains que si, tout ces projets voient le jour en une courte période, nous ayons de la difficulté à trouver de la main-d'oeuvre.

La plupart des gens qui veulent travailler ont un emploi. Quelques-uns de ces projets exigent des compétences d'un niveau élevé, et notre main-d'oeuvre est mobile et travaille un peu partout dans le monde — par conséquent, si plusieurs de ces projets étaient lancés en même temps, nous aurions des problèmes de main-d'oeuvre. C'est un problème.

M. David Anderson: J'ai une dernière question à poser.

Des témoins qui se sont présentés devant le comité ont laissé entendre qu'il serait préférable que nous n'exploitions pas tout de suite certaines ressources, et que nous devrions les laisser dans le sol. À ce moment-là, j'avais fait observer que nous avions déjà tenté cela dans notre province, et que cela n'avait pas très bien fonctionné.

J'aimerais que vous me disiez tous les deux à quoi ressemblerait votre province si on avait décidé de ne pas exploiter les ressources naturelles qui s'y trouvent.

Le président: Par « tous les deux », je suppose que vous entendez M. Staples et M. le maire Mulloney.

Allez-y, monsieur Staples.

M. Larry Staples: En fait, un des tableaux figurant dans notre rapport porte là-dessus. Lorsque vous recevrez ce rapport, vous pourrez prendre connaissance de l'évolution du PIB total de l'Alberta au fil du temps. À un endroit, nous avons effectué le calcul du PIB en soustrayant le pétrole classique, et à un autre endroit, nous avons soustrait le pétrole provenant des sables bitumineux et des sources non classiques. Enfin, nous avons effectué le calcul en soustrayant l'apport de l'ensemble de l'industrie des ressources. Il va sans dire que le résultat était d'environ 40 p. 100 inférieur au PIB actuel.

• (1720)

Le président: Allez-y, monsieur Mullooney.

M. Harold Mullooney: J'ai tendance à croire que, sans les recettes directes et indirectes de l'exploitation pétrolière et gazière, notre province se trouverait effectivement aujourd'hui en très mauvaise posture. L'industrie pétrolière et gazière a procuré à la province des bienfaits énormes et des avantages inespérés. Je répète sans cesse que cela pourrait être encore mieux. Comme l'a dit mon collègue M. Lomond, l'exploitation se poursuivra probablement pendant une trentaine d'années. Cette période est bien entamée.

Qui fait des prévisions pour une période allant au-delà de 30 ans? Peu de gens le font. Je pense que nous devons vraiment insister sur le fait que notre production de pétrole atteindra un sommet, et qu'elle commencera par la suite à décroître. Nous devons véritablement porter notre attention sur les industries durables qui nous ont soutenus pendant toutes ces années précédant l'exploitation pétrolière. Dans l'avenir, ces industries pourront être encore là et être d'excellents éléments moteurs de notre économie, mais pour que cela se produise, nous devons nous en occuper dès maintenant. Nous devons commencer dès maintenant à renforcer ces industries et à nous engager dans ces voies. Il y a beaucoup d'autres ressources que nous avons reléguées au second plan. Dans certains cas, les ensembles de compétences nécessaires uniquement pour tirer parti de ces ressources ont disparu.

Une occasion remarquable de profiter de cette manne de brève durée est en train de nous filer entre les doigts.

Le président: Monsieur Sorenson, vous pouvez poser une très brève question.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Merci.

Habituellement, je ne fais pas partie du comité. Je suis président du Comité de la sécurité publique. Je trouve que la présente étude est tout à fait fascinante.

Tout d'abord, monsieur Mullooney, je vous présente mes condoléances pour le décès de votre frère. À coup sûr, de telles tragédies nous marquent à vie, et nous vous adressons nos sympathies.

Je veux remercier M. Staples et M. Anderson de s'être présentés devant le comité. Je suis un député de l'Alberta, et je remercie votre organisation et d'autres groupes comme le vôtre, par exemple l'ACPP, d'agir à titre de défenseurs d'intérêts.

Monsieur Staples, vous avez mentionné deux ou trois fois les sables bitumineux. Cela n'entre peut-être pas dans le cadre de l'étude menée par le comité, mais vous vous êtes peut-être penché sur la question de la sécurité énergétique actuelle du Canada. Dans ce cas, quelle est votre opinion quant à la capacité actuelle du Canada et de l'Alberta de raffiner le pétrole issu des sables bitumineux plutôt que de l'expédier tout simplement aux États-Unis. Cette capacité est-elle faible? Devons-nous beaucoup l'accroître? Serait-il préférable de disposer de raffineries plutôt que d'expédier le pétrole?

Avez-vous une opinion là-dessus?

M. Larry Staples: La meilleure stratégie pour l'Alberta et le Canada consiste assurément à ajouter le plus de valeur possible aux ressources avant de les exporter, mais la conjoncture économique actuelle ne joue pas en notre faveur. Le gouvernement de l'Alberta a assurément stimulé le développement technologique afin d'influer sur les conditions économiques et de nous permettre d'ajouter plus de valeur aux ressources.

Au bout du compte, c'est le marché qui décidera, mais c'est grâce aux percées technologiques effectuées par M. Isaacs, les scientifiques des laboratoires de Devon et les scientifiques de l'industrie qu'il devient économique d'ajouter de la valeur au Canada. Cela doit être notre objectif.

Le président: Je suis désolé, monsieur Sorenson, mais notre temps est écoulé. Les gens ont des avions à prendre.

Je tiens à remercier tous les membres du comité de l'excellente discussion qui a eu lieu ici aujourd'hui. Je tiens surtout à remercier tous les témoins de leurs exposés et de leurs réponses. Merci beaucoup de vous être présentés ici. Nous vous en sommes reconnaissants.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>